

# L'AFFÛT

AGENCE RÉGIONALE DU SPECTACLE VIVANT  
MUSIQUE DANSE THÉÂTRE ARTS DE LA PISTE ARTS DE LA RUE EN POITOU-CHARENTES

<b>l'édito de Bernard Prévost</b>	02
<b>l'actualité de l'Agence</b>	03
<b>spectacle vivant</b>	04
<b>musique</b>	08
<b>musiques actuelles</b>	10
<b>danse</b>	12
<b>théâtre   arts de la piste et de la rue</b>	14
<b>formations - stages</b>	16
<b>dossier</b>   <i>la décentralisation des enseignements artistiques</i>	18
<b><a href="http://www.scenoscope.fr">www.scenoscope.fr</a>   le Coreps</b>	24

Photo : Michel Garnier  
Jeune Orchestre Atlantique en répétition. Festival de Saintes 2005.

JANVIER | FEVRIER | MARS 2006

## >>> éditorial

Le 30 novembre dernier, la Direction régionale des affaires culturelles de la région Poitou-Charentes a réuni les partenaires concernés en région par l'enseignement de la musique, de la danse, du théâtre, des arts de la rue et de la piste, arts que l'on désigne maintenant sous le terme générique de spectacle vivant. Ce fut l'occasion de faire un double constat : ce secteur est riche et très développé en Poitou-Charentes mais il est , d'une part, très hétérogène et d'autre part, il implique de manière relativement interdépendante tous les niveaux de collectivités publiques.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales propose par trois de ses articles de rendre plus lisible et plus cohérent en termes de responsabilités publiques ce domaine riche et complexe. Les communes et leurs regroupements ont la responsabilité des enseignements initiaux, les Départements celle d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à celle-ci, et les Régions « organisent et financent le cycle d'enseignement professionnel initial » dans le cadre global de leurs responsabilités dans le domaine de la formation professionnelle. L'Etat demeure garant de la cohérence artistique et pédagogique à travers le classement des établissements, la mise en place d'un diplôme national et par sa responsabilité première en termes de qualification des enseignants et plus globalement d'enseignement supérieur.

En région Poitou-Charentes, une volonté partagée s'est affirmée lors de cette réunion afin que s'engage, en parallèle des travaux spécifiques entrepris par les Départements et la Région, une réflexion commune conduite par les professionnels pour favoriser une approche globale et cohérente de l'enseignement des différentes disciplines du spectacle vivant. Enseignements initiaux, éducation artistique, accompagnements des pratiques en amateur, enseignement supérieur professionnel, doivent s'inscrire dans une perspective générale assurant une plus juste prise en compte des différentes disciplines.

*Bernard Prévost*  
*Préfet de la région Poitou-Charentes*  
*Préfet de la Vienne*

## >>> l'actualité de l'Agence

### Objectifs de travail de l'Observatoire régional du spectacle vivant

Observer le spectacle vivant sur le territoire de la région Poitou-Charentes pourrait se résumer de la façon suivante : rechercher et agréger des savoirs et des connaissances dans différents domaines, *la diffusion, l'emploi, la formation, les pratiques et les comportements des publics et des populations face à l'offre de spectacles, et les financements publics et privés mis en œuvre pour y parvenir*. Cette démarche s'inscrit dans un projet, celui de rassembler ces savoirs afin de les partager avec le plus grand nombre possible, citoyens, acteurs, opérateurs et professionnels du secteur et, bien sûr, décideurs de toutes natures au rang desquels les différents niveaux de la puissance publique.

Aussi l'observatoire met-il en œuvre des études et des chantiers d'observation.

Pour se consolider sur le plan méthodologique il a besoin du soutien et de l'accompagnement d'un comité de suivi et de groupes de travail. Un de ses nouveaux objectifs est de les constituer et de les rendre opérationnels dans le courant du premier trimestre de l'année 2006.

L'Observatoire est, par ailleurs, partenaire du COREPS (Comité régional des professions du spectacle) pour une enquête socio-économique sur l'emploi et la formation dans le secteur du spectacle. Cette étude recoupe, sans les recouvrir totalement, certains des champs de l'observation régulière. Elle constituera pour l'année 2006 l'épine dorsale du travail de l'Observatoire dans trois champs, l'emploi et la formation bien sûr, mais aussi les financements par sa dimension économique.

Les deux autres grands chantiers, *la diffusion et les pratiques et comportements des publics et des populations face à l'offre*, feront eux l'objet d'une investigation renouvelée, à laquelle seront associés, non seulement l'ensemble des professionnels travaillant au sein de l'Agence régionale du spectacle vivant, mais aussi, au moyen des groupes de travail, les expertises les plus variées, de terrains professionnels et de territoires.

Contact : 05 49 55 78 25

André Curmi : [andre.curmi-arsv@wanadoo.fr](mailto:andre.curmi-arsv@wanadoo.fr)

Maud Régnier : [maud.regnier-arsv@wanadoo.fr](mailto:maud.regnier-arsv@wanadoo.fr)

### Le Temps des arts de la rue en région, suite

Un peu moins d'un an après l'ouverture du Temps des arts de la rue par le ministre de la Culture et de la Communication, et depuis la prise de position du Conseil Régional le 1<sup>er</sup> septembre dernier en direction des arts de la rue, l'Agence régionale du spectacle vivant propose un bilan d'étape sur la situation régionale.

Fruit d'un travail collaboratif entre la Fédération des arts de la rue, les services de l'Etat et un groupe de parlementaires, le Temps des arts de la rue vise à la structuration et au développement de ce secteur artistique. Il est inscrit dans un calendrier triennal afin de permettre une véritable prise de conscience du rôle de l'art dans l'espace public. Il s'agit également de pouvoir associer à la prise de décision l'ensemble des collectivités, déjà fortement investies dans le soutien de ce secteur et dépositaire de la gestion de l'espace public.

En présence de Pascale Canivet, coordinatrice générale de la Fédération des arts de la rue au niveau national, une rencontre sera organisée en février prochain visant à réunir l'ensemble des équipes artistiques et des opérateurs de la diffusion régionaux pour mesurer les avancées du Temps des arts de la rue en région et déterminer les besoins de chacun.

Contact : Adrien Guillot, 05 49 55 38 95,  
[adrien.guillot-arsv@wanadoo.fr](mailto:adrien.guillot-arsv@wanadoo.fr)

### Rencontre des chefs d'orchestre

L'Agence régionale du spectacle vivant organise, en partenariat avec les diverses fédérations musicales amateurs, une journée de rencontre et d'échanges pour les chefs d'orchestre et responsables des harmonies batteries fanfares, le dimanche 29 janvier à l'Abbaye aux dames de Saintes (salle Marguerite à partir de 10h). Cette journée a pour objet d'aborder la formation des chefs et comment mieux identifier, connaître et faire connaître les ensembles instrumentaux.

Renseignements et inscriptions auprès de Philippe Mangin :  
05 49 55 38 96, [philippe.mangin-arsv@wanadoo.fr](mailto:philippe.mangin-arsv@wanadoo.fr)

### Le théâtre amateur en question

Le 10 décembre dernier à Saint-Jean d'Angély, l'Agence régionale du spectacle vivant et l'Union régionale des foyers ruraux ont rencontré fédérations et acteurs concernés par la pratique théâtrale en amateur. Il a été décidé de conduire un travail de recensement, dynamisation et valorisation de cette pratique en région. Marie-Madeleine Mervant-Roux, invitée par le Conseil Général des Deux-Sèvres, dans le cadre du réseau RéseDat, est intervenue sur le contenu de sa recherche au CNRS sur le théâtre amateur (cf : « Du théâtre amateur - approche historique et anthropologique » publié chez CNRS Editions).

Pour en savoir plus : Adrien Guillot, 05 49 55 38 95,  
[adrien.guillot-arsv@wanadoo.fr](mailto:adrien.guillot-arsv@wanadoo.fr)



### A propos du danseur

Ouvrage réalisé en partenariat avec Les Eclats. Contributions de Christophe Martin, Philippe Verrière, Marie Glon, Julie Salgues sur le thème de l'interprète en danse.

Disponible à l'Agence sur simple demande

## >>> l'actualité

### Le ministère de la Culture détaille sa politique pour le spectacle vivant

Fin 2005, le ministère de la Culture a fait connaître sa politique en faveur de la musique, de la danse, du théâtre.

#### **Nouvelles mesures pour la musique**

Les grandes lignes : soutenir la création, améliorer les conditions de la rencontre entre la musique et les publics, conforter les équipes indépendantes et appuyer les démarches innovantes des institutions, mieux répondre aux besoins et aux aspirations des concitoyens dans les domaines de l'éducation artistique, de l'enseignement et des pratiques, compléter l'offre d'enseignement supérieur et favoriser l'insertion professionnelle, développer le rayonnement, les échanges internationaux et la place de la musique dans l'audiovisuel, renforcer le soutien au disque.

Concernant les **musiques actuelles**, la concertation nationale sera poursuivie via le Conseil supérieur, présidé par David Kessler, directeur de France Culture. Composé de professionnels, de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, ce conseil aura pour mission d'étudier « les sujets fondamentaux pour la structuration du secteur, comme l'emploi, les pratiques amateurs, la formation, la diffusion. »

#### **Nouvelles mesures pour le théâtre et les arts de la rue**

Les grandes lignes : ouvrir et diversifier les voies d'accès aux métiers et à la transmission du théâtre ; renforcer les modes d'expérimentation et de production entre les artistes et les lieux, en créant notamment des dispositifs nouveaux en faveur des compagnies indépendantes ; renforcer les actions d'éducation artistique et valoriser le théâtre en amateur ; encourager les nouvelles écritures d'aujourd'hui en favorisant leur production scénique et leur diffusion auprès du plus large public ; prolonger le « Temps des arts de la rue » ; lancer une réflexion sur le théâtre jeune public ; célébrer lors du Festival d'Avignon, le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la décentralisation théâtrale ; clarifier les missions du réseau théâtral et les labellisations ; renforcer la permanence artistique et créer des pôles de diffusion au sein des théâtres.

#### **Nouvelles mesures pour la danse**

Les grandes lignes : constitution au sein de l'AFDAS d'un fonds multipartite d'aide à la reconversion du danseur abondé par le ministère à hauteur de 300 000 € en 2006 ; création d'un diplôme d'interprète ; renforcement de l'insertion professionnelle des jeunes danseurs et du soutien aux compagnies ; valorisation des projets individuels dans le cadre de compagnonnage d'artistes avec des institutions et encouragement des résidences d'artistes ou de compagnies de danse ; extension de l'accueil-studio aux centres de développement chorégraphique grâce à 270 000 € de mesures nouvelles et élargissement de ce dispositif au sein des centres chorégraphiques nationaux ; lancement d'appel à projets en vue de la création de nouveaux studios pour les compagnies indépendantes et de nouveaux centres chorégraphiques nationaux ; création en 2006 d'une structure de mutualisation des moyens des ballets afin de susciter la production et les tournées d'ouvrages du répertoire ; soutien à la constitution du répertoire contemporain ; engagement renforcé de l'Etat en faveur de la danse baroque...

*Textes (discours du ministre, communiqués et dossiers de presse) à télécharger sur [culture.gouv.fr](http://culture.gouv.fr)*



Photo : Michel Garnier.  
Jeune Orchestre Atlantique.

## L'art se fait une place à l'école

Gilles de Robien, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la Culture et de la Communication ont procédé le 19 octobre dernier à l'installation du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle. Composé de dix-neuf membres, dont quatre représentants de l'Etat, trois représentants des collectivités territoriales et douze personnalités qualifiées issues du monde de l'éducation et de la culture, des industries culturelles ainsi que des représentants de parents d'élèves, ce Haut Conseil pourra être consulté sur toute question concernant les orientations, les objectifs et les moyens d'une politique commune menée par le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Culture. Ses missions : soutenir tout ce qui concourt à la formation intellectuelle et sensitive des enfants et des jeunes à la culture, souligne la dimension culturelle de chaque enseignement et développe l'acquisition des compétences transversales indispensables à la maîtrise des langages, de l'analyse critique et de l'expression. Il poursuit et approfondit la démarche engagée depuis la loi de 1988 relative aux enseignements artistiques.

*Dossier à télécharger sur [culture.gouv.fr](http://culture.gouv.fr)*

#### **education.arts.culture.fr**

Le nouveau portail [www.education.arts.culture.fr](http://www.education.arts.culture.fr) est en ligne. Il réorganise les informations dispatchées sur les différents sites des ministères de la Culture et de la Communication, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de recherche.

## >>> les infos

### Intermittents : toujours dans le flou

Le sort des artistes et techniciens n'est pas réglé, les négociations de décembre entre les partenaires sociaux sur l'assurance-chômage des artistes et des techniciens du spectacle n'ayant pas abouti. Le 31 décembre était la date limite à laquelle une solution devait être trouvée, parce qu'expirait la convention générale de l'Unedic. Au moment du bouclage de *L'affût*, le projet de convention de l'Unedic, qui devait prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour trois ans, n'a reçu le soutien que de deux syndicats : la CFTC et la CFDT. Les deux autres confédérations, la CGT et FO, ont décidé de ne pas ratifier la convention. Quant à la CFE-CGC, elle préfère attendre la réunion de son comité directeur confédéral, le 10 janvier, pour arrêter sa position. Faute d'accord entre le Medef et les syndicats sur un nouveau projet de convention d'assurance-chômage, le protocole d'accord du 26 juin 2003 est prolongé.

### Pépinières d'artistes

Les Pépinières européennes pour jeunes artistes ont lancé le 6<sup>ème</sup> programme « Artists in context ». Développé dans le cadre du Service volontaire européen, ce programme de mobilité à l'échelle internationale s'adresse à de jeunes artistes de tous domaines d'expression âgés de 18 à 25 ans qui inventent de nouvelles formes d'expression artistiques pour aller à la rencontre de nouveaux publics. Hôpitaux, prisons, banlieues déshéritées, campagnes isolées, zones urbaines socialement sinistrées sont autant de lieux propices à des projets artistiques qui sollicitent l'intelligence créative et des rapports humains authentiques. 14 lieux de création représentant 10 pays de l'Union Européenne sont partenaires de l'opération qui débute en janvier.

*Pour en savoir plus : [art4eu.net](http://art4eu.net)*

## Appel à projets

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> édition des Midis de Notre-Dame, l'association Les Clefs de Notre-Dame-la-Grande lance un appel à projet s'adressant aux professionnels et amateurs. Il concerne une création de 15 mn interprétant, un élément de la façade de Notre-Dame-la-Grande à Poitiers (le bestiaire, le végétal, les modillons, la frise...). La création se déroulera sur le parvis de l'église un jeudi de juin et se fera en collaboration avec des étudiants du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale qui interviendront par un exposé sur l'élément choisi. Cinq projets seront retenus. Déclaration des candidatures avant le 31 janvier, remise des avant-projets avant le 15 février.

*Renseignements auprès de frère François Diot : 06 73 37 73 66, [contact@clefsdenotredame.com](mailto:contact@clefsdenotredame.com)*

## L'accompagnement de projets, pour quoi faire ?

L'association Opale/Culture & Proximité vient de mettre en ligne dans la rubrique « repères et méthodes » de son site Internet un nouveau document intitulé « Les associations culturelles accompagnent des projets ! Pour quoi faire ? ». Constatant que de nombreuses associations utilisent ce terme pour désigner un volet important de leurs activités depuis les années 1990, Opale s'interroge sur les différents aspects et pratiques qui peuvent lui être liés, et qui induisent la définition des projets mis en œuvre, leurs objectifs et les acteurs concernés. Les éléments de base de cette première contribution sont issus des débats et d'une journée d'échanges que l'association a menée avec des réseaux associatifs. Document à télécharger sur [culture-proximite.org](http://culture-proximite.org)

*Opale/Culture & Proximité : 01 45 65 20 00, [equipe@culture-proximite.org](mailto:equipe@culture-proximite.org)*

## >>> mouvements

>> **Didier Simonet**, directeur général des services de la communauté d'agglomération du Pays Châtellerauldaise succède à Gérard Deniaux, à la direction de Vivre Ensemble à la Région Poitou-Charentes.

>> **François Vigneron** a quitté la direction de l'Ecole nationale de musique et de danse de Châtellerauldaise pour celle de Corse.

>> **Leïla Yah** vient d'arriver au Théâtre de La Couronne où elle est en charge de la coordination culturelle. Elle remplace Aurélie Zadra, aujourd'hui médiatrice culturelle au Théâtre d'Angoulême.

>> **Sylvie Chatelain** remplace Mathilde Lardièrre au service culture et communication de la communauté de communes d'Argentonnois (79). Sylvie Chatelain était auparavant chargée de mission pour le développement culturel au Conseil Général du Nord.

>> **Brigitte Fuchsmann** remplace depuis le 1<sup>er</sup> décembre Patrick Boespflug à la direction de la Bibliothèque de la Blaiserie (Poitiers) qui comporte un centre de ressources consacré au théâtre contemporain.

>> Des nouveaux au sein des compagnies :

**Emmanuel Ragot** a rejoint la Compagnie Pic la Poule en tant que chargé de diffusion, **Benoît Zubryski** la Compagnie Avis de Tempête en qualité de chargé de production, **Julie Brongniart** est la nouvelle administratrice de la Compagnie E.Go Eric Mezino et **Nathanaël Jean** est la nouvelle chargée de diffusion de la Compagnie Moulin Théâtre. Par ailleurs, **Nathalie Vautrin** a rejoint l'équipe des Eclats en tant qu'assistante administrative.

**Le Temps des arts de la rue 2005-2007** impulsé par le ministre de la Culture et de la Communication en février 2005 peut être un levier pour repenser la place de l'art dans la cité. Que ce soit dans les villes ou les villages, il s'agit d'intervenir sur des espaces de regroupement humains, autrement dit des bassins de culture, des espaces de vie. La notion de Polis grecque désigne non seulement la ville, mais aussi l'espace propre à l'exercice politique, en tant qu'art de régler les problèmes du « Vivre Ensemble » par la parole et par l'action, plutôt que par la violence. Ne concevoir la gestion de nos espaces de vie que comme une affaire de flux ou de cycles à normaliser conduit à rabattre la dimension politique de l'homme. Si l'homme ne peut exercer de prise sur son existence que grâce à l'activité politique et l'histoire, Jack Ralite rappelle à juste titre que, la culture est ce qui précède le politique. Chercher à promouvoir les arts de la rue aujourd'hui, c'est favoriser une possibilité de réappropriation de l'espace public. L'appropriation consiste, quant à elle, à donner une dimension éthique à l'usage, parce qu'elle part des pratiques concrètes et non de l'idée que l'on devrait s'en faire, qu'elle soit normée ou fonctionnelle. Au-delà des possibilités d'intervention sur l'identité ou le génie des lieux, il s'agit par l'expression artistique de favoriser les pratiques sociales de l'espace. L'affût reprend ci-dessous, un article de Denis Guénoun paru dans le n°35/juillet-août 2005 de la revue Mouvement.

## L'urbanité, une vertu d'Europe

Par Denis Guénoun

« ... Le deuxième trait de la discorde, aussi évident au fond, mais qui voudra pourtant une argumentation plus longue – et que donc j'évoque ici seulement d'un mot – est celui de l'urbanité. L'urbanité, la civilité, la citoyenneté (j'aimerais dire : la citadinité, par résonance de la *cittadinanza*), le partage d'une vie courtoise et aimable dans les villes, cette sorte de respect mêlé de plaisir, non seulement respect de l'autre au sens où sont à respecter des barrières, mais engouement du respect, respect partageux, ce respect du convive qui sollicite aussi les plaisirs et les joies de la table, l'avec plaisir, la joie de l'autre sobre et rieuse, l'amitié donc, la *philia*, tout ce qui fait la ville et le plaisir des villes, le goût de vivre dans la cité, dans la *polis* – bref, la politique même en son principe : cette vertu citadine et urbaine est un des héritages les plus précieux de l'Europe. Je ne dis pas que les villes y soient, ni aient jamais été, tout bonnement ainsi, urbaines, plaisantes, douces. Evidemment, je dis qu'il y a eu, qu'il y a encore, quelque chose de cette urbanité dans la ville d'Europe – et que cela est en très grand danger, qu'une très grande urgence, comme on dit aux hôpitaux, doit être invoquée devant le péril, la pathologie, la menace de mort qui pèse sur notre urbanité. Bien sûr, celle-ci implique depuis sa naissance un rapport à la campagne, aux campagnes, qui doit être totalement ré-engagé. Mais il faut, d'urgence, ré-urbaniser nos villes, non pas au sens de l'urbanisme, puisque le mot s'est défiguré par antiphrase, mais au sens de l'urbanité, relancée, repensée. C'est une question vitale, de vie ou de mort, à la fois de plaisir et de justice. Plaisir de la vie, plaisir de vivre – de ce qu'on appelait du mot sublime de joie de vivre. Et justice due aux vivants, présents et à venir. On ne peut plus s'accommoder du ravage dont notre urbanité devient la victime, lacérée, blessée au cœur et à la face. C'est le terreau de notre civilité qui est soumis aux outrages. Et en lui, tout visage possible de notre politique. J'ai visité, comme tant d'autres, les studios de cinéma d'Hollywood au milieu des années 1980. Un guide nous conduisait, ébloui et puérils, au cœur d'anciens décors de films plus ou moins célèbres, afin que nous puissions en admirer la superbe, les envers vides, la confondante facticité. On parcourait un village du Far West, mille fois déjà traversé dans notre enfance, du bureau du shérif au saloon. On découvrait l'étroitesse de la grande place centrale où se tramaient les péripéties d'un succès récent – *Back to the future* – dont on pouvait contempler la splendide auto à gadgets passeurs et retourneurs de temps. S'apercevait au loin la petite maison sur la colline de *Psychose*, esquisse onirique. Tout cela immobile, désaffecté, magnanimement offert contre un prix d'entrée substantiel à la joie des touristes convaincus de pénétrer l'intimité matérielle de leurs rêves. Or, parmi ces diverses constructions à une seule face, on nous montra une petite venelle montante, escarpée, début de chemin prenant son ascension entre quelques façades de maisonnettes, amorce de voie courbée d'un village de Provence ou d'Ombrie, ou engagement de ruelle flanquée sur une pente berbère. Une plaque annonçait le nom du décor. C'était : rue européenne. Je réalisai alors combien l'idée même de village cloué à une éminence, avec ses montées si fondues à notre paysage de campagne, à notre mémoire diffuse, combien cette évidence patrimoniale était exotique pour un regard américain. C'était bien vu. La rue européenne recueille bien, dans son principe ou comme archive, quelque chose de cela : chemin grimpant entre de petites bâtisses déhanchées mais anciennes, serrées par approximations, ajustées par la sûreté d'un contrôle obscur, amicales, un peu désordre. Et où chemine, ouvrier ou flâneur, notre désir de vivre. C'est ce pertinent hommage hollywoodien à l'urbanité de l'Europe qu'il nous faut maintenant mériter ».

Denis Guénoun est philosophe et professeur de littérature française à l'Université de Paris Sorbonne.

Extrait de l'ouvrage *Après la révolution, politique morale* (éditions Belin, 2003). Cet essai prend parti contre la coupure entre politique et morale, soutenu par une réflexion philosophique, engagée dans de nombreux problèmes d'actualité : débats ou combats qui opposent le national et le mondial, l'Europe et l'Amérique, la violence et les images, la ville et la vie.

## &gt;&gt;&gt; parutions

## Art et Internet - Les nouvelles figures de la création

**Jean-Paul Fourmentraux**, préface d'Antoine Hennion  
Depuis le milieu des années 1990, Internet bouscule les formes de création et de diffusion de l'art contemporain. Dans le même temps, le « travail artistique », plus collectif et interdisciplinaire, préfigure de nouveaux usages de l'Internet. Cet ouvrage analyse les dynamiques et tensions de cette articulation de la recherche technologique et de l'innovation artistique. Il examine les modalités d'émergence d'un monde de l'art centré sur l'Internet, ainsi que l'institution de nouvelles conventions de travail et d'échange culturel. CNRS Communication | 222 pages | 20 €. Disponible sur [cnrseditions.fr](http://cnrseditions.fr)

## Nouveaux territoires de l'art

**Propos recueillis par Fabrice Lextrait et Frédéric Kahn**  
Au centre des villes comme à leurs périphéries, se développent des « nouveaux territoires de l'art » : friches, laboratoires, fabriques, lieux éphémères au sein desquels s'inventent des expérimentations fécondes et de nouvelles pratiques. Si les NTA échappent à toute tentative de modélisation, ils partagent l'urgente nécessité de repenser notre rapport à l'art, de replacer les artistes au cœur des villes, dans le quotidien des habitants.

Cet ouvrage restitue le contenu de trois journées d'échanges et de réflexions de plus de quatre-vingt participants au colloque, organisé en 2002 à Marseille, sur la place de la culture et des pratiques artistiques dans l'espace urbain.

Editions Sujet/Objet | 294 pages | 19 €. Pour commander : 01 53 10 13 25 | [sujet-objet@wanadoo.fr](mailto:sujet-objet@wanadoo.fr)

## Agir sur la ville

**Habitants et transformations urbaines en Rhône-Alpes**  
Dernier-né de la collection que la DRAC Rhône-Alpes consacre aux rapports qu'entretiennent la culture et le développement urbain. En analysant les processus d'appropriation et en rendant compte d'une vingtaine d'initiatives de terrain en Rhône-Alpes, menées par les collectivités publiques, les associations ou les habitants eux-mêmes, l'ouvrage entend donner la parole aux acteurs de ces transformations. Reportages, entretiens et photos permettent de mieux comprendre comment nos concitoyens peuvent être acteurs des mutations qui interviennent dans leur environnement quotidien.

Editions La passe du temps | 136 pages | 12 €. A commander auprès de la DRAC Rhône-Alpes : 04 72 00 44 00.

## L'esthétique de la rue

Actes du colloque organisé par le Centre de recherche de la faculté des arts de l'Université de Picardie et le Musée de Picardie en 1994. Douze ans après, les textes n'ont pas perdu de leur pertinence. Voici ce qu'écrit un des participants, Guy Tortosa : « Si l'art n'est pas toujours politique au sens où on a bien voulu le dire à la fin des années soixante, si l'art ne peut et ne doit pas être instrumentalisé par une

*pensée politique, il est politique au sens où par nature rien dans l'espace de la cité, et l'art en vient le plus généralement, n'échappe au politique (politikos signifie en grec « de la cité »). D'une façon ou d'une autre, de façon négative ou positive, toute esthétique est politique. L'esthétique cosmétique prétendument apolitique, et généralement sans éthique, est évidemment politique dans la mesure où elle exclut une certaine idée de la politique ».*

Editions L'Harmattan.

## Nouveau magazine musical

Un nouveau magazine vient de paraître, il s'appelle « Professionnel de la musique ». Ce bimestriel propose des portraits d'artistes, de techniciens, descriptifs d'instruments, des informations pratiques et un « dossier » sur le piano. La musique contemporaine occupe une large place de ce numéro 1, novembre/décembre, à travers l'interview d'un éditeur, Tristan de Céleyrant (Editions Jobert), du compositeur Pascal Dusapin et de Dimitri Vassilakis, pianiste à l'IRCAM. 36 pages quadri. 9,80 € le numéro | 57 € l'abonnement d'un an. Editions Ad Hoc.

## Horschamp Cassandre

Le trimestriel Cassandre consacre son numéro 63 (automne 2005) aux enjeux passés et actuels de l'Education populaire et titre « L'Education populaire, avenir d'une utopie ? ». La revue est jalonnée de témoignages, d'interviews, de contributions de Robert Abirached, Christian Maurel, Dominique Brodin, Bernard Cassen/Attac, Franck Lepage, Robin Renucci, Christiane Faure, Jean-Pierre Brière, Claude Decaillot, Gabriel Monnet, Henri Cordreaux pour ne citer qu'eux. 75 pages. 8 € | [horschamp.org](http://horschamp.org)

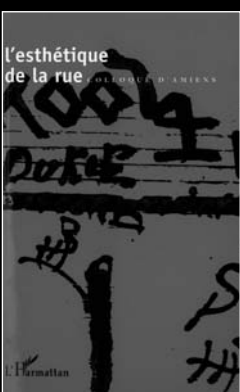
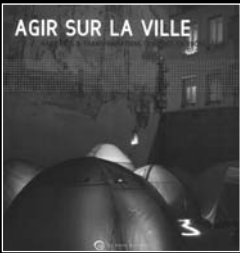
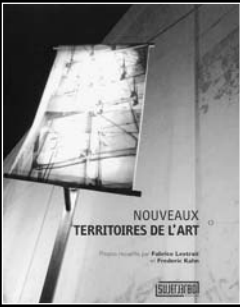
## Législation et réglementation du spectacle vivant

Musiques et danses en Bretagne vient de sortir un guide pratique consacré à la législation et réglementation du spectacle vivant. Véritable outil professionnel, cet ouvrage, dont la rédaction a été confiée à des spécialistes du secteur, a pour ambition de donner aux organisateurs de spectacles réguliers ou occasionnels toutes les clés de compréhension de ce qui définit, d'un point de vue réglementaire, l'environnement du spectacle vivant. Disponible sur demande auprès de Musiques et danses en Bretagne : 02 99 37 34 58, [contact@resonances-bretagne.org](mailto:contact@resonances-bretagne.org), [resonances-bretagne.org](http://resonances-bretagne.org)

## Le Piccolo

Enfin un guide-annuaire du jeune public ! Le Piccolo s'adresse aux professionnels du monde culturel et du secteur éducatif. Il recense 4000 contacts et adresses utiles et présente un état des lieux du jeune public en France et des portraits de professionnels. 470 pages, 35 €.

A commander sur [professionnelsduspectacle.com](http://professionnelsduspectacle.com)



## >>> les infos

### Les JMF : offrir l'expérience du concert



Photo : Marie Di Berrozza  
Amestoy Trio.

Fortes d'un grand réseau constitué de délégations locales bénévoles réunies en associations régionales, les Jeunesses musicales de France disposent de plus de 400 lieux pour la diffusion de leurs concerts. L'action décentralisée des JMF

permet d'offrir l'expérience du concert au plus grand nombre et en fait un dispositif très complémentaire des structures culturelles classiques.

Ce grand réseau est alimenté par une structure nationale dont la mission est d'assurer la direction artistique du dispositif, la réalisation des productions scéniques et la coordination des tournées. Depuis l'arrivée en 2002 de Bruno Boutleux à leur tête, les JMF connaissent une mutation importante dans leur politique artistique. En équilibre entre patrimoine et création, celle-ci s'emploie à refléter les couleurs musicales du moment, en associant, du baroque à l'électro en passant par la chanson, le jazz et les musiques du monde, de nombreux artistes : Pascal Amoyel, Ensemble

Sesquialtera, Gangpol Und Mit, Serge Hureau, Nicolas Jules, Eric Groleau, Amestoy Trio...

En plus des concerts en direction des élèves du primaire et du secondaire, les JMF organisent des concerts tout public, des résidences et des « *rencontre avec...* », réalisés en partenariat avec les structures culturelles, les collectivités et les associations qui en font la demande. Les bénévoles travaillent chaque année avec près de 12 000 enseignants. Depuis 2005, les JMF ont repris le chemin des lycées et, en relation avec les rectorats, proposent des concerts et des rencontres d'artistes avec les lycéens.

Les associations régionales connaissent aujourd'hui un développement important et leurs coordinateurs, chargés du soutien logistique et administratif aux bénévoles, ont également pour mission de proposer des collaborations à tous les opérateurs concernés par le jeune public.

*JMF Poitou-Charentes : 05 49 21 90 34,*

*jmf.poitoucharentes@lesjmf.org, lesjmf.org.*

*Contact : Maryse Lavrard (présidente)*

*et Laure Mallet (coordinatrice régionale).*

### L'Orchestre Poitou-Charentes dans les lycées

L'Orchestre Poitou-Charentes, sous l'impulsion de son directeur artistique, Jean-François Heisser et du Conseil Régional, a souhaité renforcer sa présence dans les lycées de la région. Fin 2005, l'orchestre a donné deux programmes de concert pour les lycéens : l'un à Montmorillon, en soirée, l'autre dans l'atelier de carrosserie du lycée Gaston Barré de Niort. Pour cet après-midi là, les cours étaient banalisés et 300 élèves ont attentivement découvert la musique symphonique. Auparavant, un octuor s'était produit au lycée Paul Guérin de Niort, Jean-François Heisser a présenté lui-même *l'Octuor* de Mendelssohn devant 120 élèves. Cette volonté forte sera concrétisée en 2006 par une série de conférences et de concerts de musique de chambre ainsi que par deux résidences d'artistes ayant pour thème : « Musique, littérature et histoire », chaque action étant liée à un programme de concerts de l'orchestre. Parmi les nombreux projets, on peut citer le concert lecture, les 16 janvier à La Rochelle et le 18 janvier à Rochefort, autour des *Variations Diabelli* de Beethoven avec Jean-François Heisser et Michel Butor qui lira des passages de son livre *Le Château du sourd* ; ou encore le travail musical de recherche et de création du compositeur Jean-Louis Agobet avec un groupe d'élèves du lycée du Haut Val de Sèvre à l'occasion du concert du 19 janvier à Saint-Maixent où l'Orchestre Poitou-Charentes interprètera une de ses œuvres : *Profils*. La pièce sera créée par les élèves, dans le lycée, lors du festival « la Semaine Musicale » du 17 au 23 mai 2006.



Photo : OPC  
Concert de l'OPC au Lycée Gaston Barré de Niort.

*OPC : 05 49 55 91 10, orchestre-poitou-charentes@wanadoo.fr,*

*orchestre-poitou-charentes.com*

### Ecrire la musique du chœur

L'Abbaye aux Dames de Saintes organise des ateliers de composition musicale dédiés à l'écriture chorale dans le cadre du programme Voie d'enfance. Le cycle de formation est placé sous la direction artistique et pédagogique de Thierry Machuel, compositeur et pianiste français. Une de ses particularités est d'enseigner l'écriture pour chœur à partir de textes de poésie contemporaine. A Saintes, le thème retenu est la « poésie féminine du XX<sup>ème</sup> siècle ». La première session s'est tenue les 26 et 27 novembre derniers. Trois compositeurs se sont penchés sur des textes de Valérie Rouzeau, Amina Saïd, Hélène Cadou et Catherine Pozzi. Ensuite, six interprètes se sont prêtés au jeu d'une « séance laboratoire » pour une lecture improvisée du travail esquissé par les premiers. L'objectif final est, après quatre sessions prévues sur la saison, de présenter les œuvres composées lors d'une prestation publique en mai. Prochaines sessions : 11 et 12 mars, 29 et 30 avril, 13 et 14 mai.

*Renseignements et inscriptions auprès de Manuel Coley : 05 46 97 48 30.*



## >>> les infos

### Formation

#### « Publics croisés culture - éducation nationale »

Le CESMD Poitou-charentes et la Délégation à l'action culturelle (DAC) du rectorat de Poitiers, avec l'appui de l'Agence régionale du spectacle vivant organisent, les 6 et 7 mars à Poitiers, une formation sur le thème « Projet d'un chœur : répertoire, espace, improvisation ». Emmanuelle Dubost, chef de chœur et responsable artistique de la compagnie Chœur en Scène et Marie-Anne Mazeau, chanteuse et membre de la compagnie Les Manufactures Verbales proposeront une approche créative du projet d'un chœur dans ses dimensions « espace » et « improvisation ».

Ces deux jours seront aussi une formidable opportunité de rencontres professionnelles entre des chefs de chœurs d'origines diverses (écoles de musique, collège, lycée) qui ne se connaissent et se rencontrent que trop peu souvent.

*Renseignements et inscriptions : pour les professeurs d'école de musique au CESMD (05 49 60 59 34, [cesmd86dd@wanadoo.fr](mailto:cesmd86dd@wanadoo.fr)), pour les professeurs de collèges et lycées auprès de la DAC du rectorat de Poitiers (Sylvia Besnault : [sylvia.besnault@ac-poitiers.fr](mailto:sylvia.besnault@ac-poitiers.fr)).*



### Rencontre avec le Chœur d'enfants et de jeunes des Pays-Bas

Dans le cadre d'une mission exploratoire, l'IFAC (Institut français d'art choral) développe un projet de résidence du Chœur d'enfants et de jeunes des Pays-Bas, dirigé par Wilma Ten Wolde, le 2 mai prochain à Saintes. Dans ce cadre, l'IFAC, le CESMD, la Délégation à l'action culturelle (DAC) du rectorat et l'Agence régionale du spectacle vivant proposent une journée découverte et de rencontre de cet exceptionnel chœur d'enfants (répétition publique, atelier pratique, concert, partition pour chœur d'enfants). Cécile Fournier, chef de chœur et professeur de chant choral au Conservatoire national de région de Grenoble, accompagnera les participants et proposera des temps de réflexion sur les relations entre chant choral et formation musicale.

*Renseignements et inscriptions : pour les professeurs d'écoles de musique (CESMD formation continue (05 49 60 59 31, [cesmd86fc@wanadoo.fr](mailto:cesmd86fc@wanadoo.fr)), pour les professeurs de musique collèges et lycées auprès de la DAC du rectorat de Poitiers (Sylvia Besnault : [sylvia.besnault@ac-poitiers.fr](mailto:sylvia.besnault@ac-poitiers.fr)).*

### Congrès national de la CMF

La Confédération musicale de France tiendra son 103<sup>ème</sup> congrès du 20 au 23 avril au Parc des expositions de la Rochelle et c'est la Fédération musicale Poitou-Charentes, présidée par Claude Révolte, qui l'organise. Ce grand rassemblement annuel est l'occasion de rappeler que la CMF est la plus importante association de musiciens amateurs en France : 5 500 écoles de musique et associations musicales (orchestres d'harmonie, orchestres symphoniques, chorales, batteries-fanfanes, ensembles de musique traditionnelle...), soit 700 000 musiciens. Ses objectifs sont de promouvoir et développer la pratique musicale quels que soient l'âge et l'origine sociale et de favoriser l'accès et la formation des jeunes à la musique. Ce sont 300 congressistes représentant 23 fédérations régionales et 91 fédérations départementales qui sont attendus à La Rochelle. Le salon des exposants (éditeurs de partitions et facteurs d'instruments) sera ouvert à tous et une dizaine de concerts assurés par les orchestres et les ensembles de la région se dérouleront sur les quatre jours.

*Fédération musicale Poitou-Charentes : 05 46 48 25 30, [fmcp.17@club-internet.fr](mailto:fmcp.17@club-internet.fr)*

### La composition musicale en multimedia

Proposée par Joëlle et Jean-Luc Kuczynski d'après la pédagogie de Jean Robert, compositeur et professeur aux Ateliers de la création musicale d'Ivry-sur-Seine, la méthode « Polyphonies » d'enseignement à distance de l'écriture et de la composition musicales est entièrement multimédia. Les cours, fournis sur cédéroms sont abondamment illustrés d'exemples visuels et sonores et suivis d'exercices progressifs (correction individuelle via le mél) qui permettent à terme la maîtrise des outils nécessaires à la composition. La formation dure quatre ans, les deux premières années sont consacrées à l'écriture, les deux dernières à la composition.

*Polyphonies : 8 route de Chaniers 17100 La Chapelle des Pots, 05 46 91 77 46, [joelle.k@polyphonies.fr](mailto:joelle.k@polyphonies.fr), [polyphonies.fr](http://polyphonies.fr)*

### Pièces pour flûte seule

Gérard Murat est flûtiste, il est aussi professeur au Conservatoire national de région de Poitiers. C'est notamment pour ses élèves qu'il a composé deux pièces pour flûte seule, véritable défi pour quelqu'un, qui par formation et par nature, est assez peu attiré par l'écriture contemporaine. *Quiproquo* et *Dérive* (éditées respectivement en 2000 et 2002) s'inscrivent dans le créneau « déficitaire » des œuvres contemporaines, jugées soit « faciles soit très difficiles », proposées aux élèves de la fin du 2<sup>ème</sup> cycle - début du 3<sup>ème</sup>. Gérard Murat a aussi rédigé une brève analyse des deux pièces et les met à la disposition des professeurs intéressés.

*Gérard Murat : 05 49 46 90 27.*

*Partitions disponibles chez 2MC Editions : 05 59 42 17 33.*

**Retrouvez tous les concerts  
sur [www.scenoscope.fr](http://www.scenoscope.fr),  
l'actualité des spectacles  
en Poitou-Charentes.**

## >>> l'actualité

### Naissance du Réseau Ressources à Rennes

La première assemblée générale du Réseau Ressources s'est tenue le 9 décembre 2005 dans les locaux du Jardin Moderne à Rennes. Lors de cette AG, trente-trois structures (scènes de musiques actuelles, radios, espaces culture multimédia, pôles régionaux...) développant une mission d'information-ressource pour les acteurs des musiques actuelles ont adhéré, et neuf nouveaux administrateurs ont été élus au conseil d'administration. L'association s'est donnée deux chantiers prioritaires. Le premier, intitulé « Développement et structuration de la ressource » comprend plusieurs axes : définition de « l'information-ressource » (bases sémantiques communes), identification des lieux, des tâches, des compétences et des outils, du poids de l'information-ressource au sein des musiques actuelles, formation des salariés ainsi que des élus et techniciens des collectivités publiques, participation aux diverses concertations nationales, accompagnement des lieux dans le développement de cette fonction. Le deuxième chantier, intitulé « Les outils collectifs de l'information-ressource » se décline autour des thématiques suivantes :

outils de partage d'informations notamment numériques (service web, site ressources...), mallette pédagogique, « kit ressources », outils d'évaluation...

De l'avis des membres de l'association, l'enjeu principal pour les acteurs de l'information-ressource à travers cette structuration nationale est de favoriser à terme la reconnaissance d'un métier, de compétences, et des moyens nécessaires pour les développer. Alexandre Tinseau, président de la nouvelle association, et par ailleurs directeur de la FRACAMA, pôle régional des musiques amplifiées en région Centre, a réaffirmé que c'est « *par la solidarité et la coopération interrégionales, tant en matière d'outils que de politiques publiques, que les acteurs de la ressource trouveront des réponses à un développement pérenne.* »

*Pour toute information sur le Réseau Ressources (statuts, objectifs, conditions d'adhésion) : Anne Loussouarn, Pôle régional des musiques actuelles de Poitou-Charentes, [anne.loussouarn@pole-musiques.com](mailto:anne.loussouarn@pole-musiques.com), 05 49 55 37 99.*

## >>> les infos

### Le groupe Cristal : son label et son magasin de disques

Le label phonographique Cristal Records fêtera cette année ses 10 ans, dans la bonne humeur, 2006 succédant à une année 2005 marquée par une suite de consécration : « Révélation jazz de l'année » des Victoires du Jazz 2005 pour l'album *Paris 24h* du Paris Jazz Big Band, Django d'or « album révélation de l'année » pour *I comme Icare* de Nicolas Folmer, et « artiste confirmé » pour le Paris Jazz Big Band à nouveau et enfin « meilleur album jazz de l'année » décerné par l'Académie du Jazz à Laurent Coq pour *Spinnin'*. Avec la sortie de 40 albums par an, des ventes dans 17 pays du monde, la sortie cd des aventures de « Martine », en partenariat avec l'éditeur Casterman, racontées par Marie-Christine Barrault et mises en musique par Pierre Bertrand, la mise en place dans les maisons de la presse et les tabacs de la collection « Original Sound Deluxe » en plus des circuits de distribution habituels, Cristal Records est en plein développement... alors même que le marché du disque va mal. Comme Cristal Production (organisation de spectacles) et Cristal Publishing (spécialisé dans l'illustration sonore de publicités, documentaires

et les musiques pour le cinéma et la télévision), le label appartient au groupe Cristal dirigé par Eric Debègue et qui emploie aujourd'hui une quinzaine de personnes. Après La Rochelle où il est installé depuis 1992, Cristal a étendu ses activités du côté



La régie du studio Alhambra Colbert.

de Rochefort avec la création en 2001 du studio d'enregistrement l'Alhambra Colbert (1000 m<sup>2</sup>) dans un ancien cinéma de la ville. C'est là qu'ouvrira fin mars - début avril, un nouveau type de magasin de disques où écoute, détente et achat pourront se conjuguer autour d'une boisson (non alcoolisée), de 11h à 23h. Dans ce nouvel espace de la rue Jean Jaurès, ce ne sont pas moins de 8000 références de disques de labels indépendants que le client pourra écouter et acheter.

*Cristal production : 05 46 44 96 48, [cristalprod.com](http://cristalprod.com)*



### Lignes de Mir

A la une du dernier numéro de *Lignes de Mir*, la lettre d'information du Pôle régional des musiques actuelles : Luis Francesco Arena, le chanteur du groupe de rock Headcases explique son projet solo versant folk intimiste ;

Gong Gong, le duo électronique raconte ses premiers pas sur scène. Retrouvez aussi : l'actualité des associations locales, l'actualité des groupes, des chroniques de disques et de livres, le catalogue de VPC du Radar...

*Nouveau : Lignes de MIR s'ouvre aux contributions extérieures. Toute information concernant l'actualité du secteur en*

## >>> les infos

### Le festival NPAI

Le festival NPAI (Nouvelles pistes artistiques inclassables) porte bien son nom. La Ville de Parthenay, principal partenaire de la manifestation a en effet annoncé lors du conseil municipal du 4 novembre 2005 la diminution de près des deux tiers, de son accompagnement financier. Pour l'équipe permanente du festival (salariés et administrateurs), l'heure est donc à la recherche de solutions alternatives. Si plusieurs d'entre elles sont à l'étude, rien n'est encore fermement décidé. Rappelons pour mémoire que NPAI défend depuis 2003 une programmation axée sur le jazz et l'improvisation, l'expérimentation et le croisement des disciplines (danse, musique, arts de rue...). L'édition 2005 a marqué un tournant encourageant, comptabilisant près de 30 % d'augmentation des entrées payantes. En attendant de poursuivre sereinement son activité, l'association Jazz en Gâtine fêtera ses 20 ans de passion artistique le 21 janvier à la salle Diff'art à Parthenay.

NPAI : 05 49 64 18 11, [jazzengatine@cc-parthenay.fr](mailto:jazzengatine@cc-parthenay.fr), [festival-npai.com](http://festival-npai.com)

### Découvertes du Printemps de Bourges 2006

Les Découvertes du Printemps de Bourges et de la FNAC, cru 2006, ont été sélectionnées le 13 novembre dernier par un jury de professionnels. Les groupes qui iront en finale parisienne sont donc les suivants : Boolon (chanson - Poitiers), Noujoum Gnawa (world - Poitiers), L'Arrière Cuisine (chanson, rock - Angoulême), Flesh 77 (métal-hardcore - Ruffec), Motel (pop - Poitiers). Les Studios de Virecourt, antenne régionale du Printemps de Bourges, organisent comme chaque année une tournée en région. Les artistes présélectionnés se produiront en concert aux dates suivantes : le 1<sup>er</sup> avril à Diff'art à Parthenay (79), le 7 avril au Mars Attack à Angoulême (16), le 8 avril à la salle Geoffroy Martel à Saintes (17).

Studios de Virecourt : 05 49 54 21 00, [contact@studiosdevirecourt.com](mailto:contact@studiosdevirecourt.com), [studiosdevirecourt.com](http://studiosdevirecourt.com)



Photo : Fred Benzi

région (sauf annonces de concerts), toute chronique de disques (uniquement autoproduits ou signés sur un label indépendant) ou de concerts est à nous renvoyer avant le mardi 1<sup>er</sup> février 2006. Avis aux amateurs.

Lignes de Mir est gratuit, pour le recevoir : [anne.loussouarn@pole-musiques.com](mailto:anne.loussouarn@pole-musiques.com)

## pôle régional des musiques actuelles



Les nouveautés du R.A.D.A.R. Réseau d'accompagnement à la distribution des autoproduits régionaux

| Contact : Nicolas Morin | West Rock | 05 45 32 17 28 | [mir16@westrock.org](mailto:mir16@westrock.org) | [www.pole-musiques.com/radar/](http://www.pole-musiques.com/radar/)



### Jojo à gogo

**Brassens band** (chanson) 15 €

Jojo à gogo, c'est du Brassens, uniquement du Brassens, exclusivement du Brassens, Oui, mais du Brassens... Fonkyyy ! Avec des reprises version funky, reggae, ... les Jojo à gogo ne se contentent pas d'interpréter, ils revisitent, sans se prendre au sérieux, les chansons du maître pour leur donner un nouveau jour.



### Gong gong

**Laughing with the moon** (électro) 10 €

Une matière sonore urbaine et lyrique, un découpage abstrait, des samples où interviennent à loisir, instrumentations basse-contre-basse et batteries acoustiques... Un brassage des genres qui puise dans l'imaginaire candide de deux activistes de l'inédit.



### Alcolea piano

**Instants pillés** (jazz contemporain) 10 €

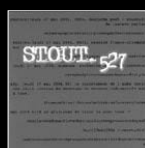
Première exploration solitaire en contrées pianistiques : Jean-François Alcoléa nous dépeint quelques paysages sonores où se mêlent voix et bruitages. Une carte postale musicale, brute et raffinée, aux frontières du jazz, de la musique contemporaine et des courants plus populaires.



### Association L'oreille est hardie/Le Confort Moderne

**Double DVD des 20 ans du Confort Moderne** (culture Rock) 20 €

1985>2005, Le Confort Moderne a 20 ans. Ce DVD retrace l'histoire du lieu, avant même sa naissance, à travers des vidéos d'archives de concerts et d'expositions, mais aussi les témoignages des « fondateurs » et des artistes qui ont construit et construisent l'identité de ce lieu culturel. Le deuxième DVD contient un immense diaporama d'archives de 1976 à 2005, et des bonus vidéo.



### Stout

**Stout 527** (pop Rock) 8 €

Ce disque est un croisement réussi entre la pop planante, l'énergie électrique et la mélancolie. Les six morceaux de ce mini LP 527 offrent un large éventail de la pop rock, et posent les bases des possibilités artistiques du quatuor niortais Stout.

Chroniques réalisées par Nicolas Morin.

## Rappel des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'enseignement de la danse

Rappelons que l'enseignement de la danse est régi et encadré par un certain nombre de textes législatifs, qu'il peut être utile de connaître !

**Loi n°89-468 du 10 juillet 1989** relative à l'enseignement de la danse. Objets :

- > obligation d'un diplôme (ou dispense) pour enseigner la danse classique, contemporaine, jazz,
- > fixe les conditions d'exploitation d'une école de danse : obligation de déclaration et contraintes liées aux locaux (plancher, volume, sanitaire...),
- > dispositions pénales.

**Décret n°92-193 du 27 février 1992** portant application de la loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse :

- > dispositions relatives aux conditions de sécurité et d'hygiène des salles (toutes formes de danse),
- > dispositions relatives aux conditions d'âge, d'activités, de contrôle médical des élèves,
- > dispositions pénales.

**Circulaire du 27 avril 1992** concernant l'application du décret du 27 février 1992 donnant des précisions sur :

- > déclaration d'exploitation,
- > obligation d'affichage,
- > conformité des locaux,
- > caractéristiques du sol,
- > obligations incombant à l'exploitant,
- > conditions d'âge, d'activités et contrôle médical des élèves,
- > déconcentration des précisions de dispense.

**Arrêté du 11 avril 1995** et ses annexes I, II et III portant sur le Diplôme d'Etat : conditions d'inscription, organisation de la formation, équivalences, dispenses, dispositions applicables aux artistes chorégraphiques, commission nationale.

Textes disponibles auprès du Cefedem danse : 05 49 39 00 38, cefedem86danse@wanadoo.fr

## >>> les infos

### Conférence Trisha Brown

« Premières accumulations » par Virginie Garandeau, historienne de la danse. Portrait de Trisha Brown : son univers de création, son parcours, ses choix stylistiques en lien avec le contexte général, son engagement et son apport à la création chorégraphique. Le 2 février à 18h à la Maison des étudiants à Poitiers. Gratuit et ouvert à tous.

### Ligne de force, ligne de fond n°2

Régine Chopinot, chorégraphe et directrice artistique du Centre chorégraphique national de La Rochelle présente des films et des vidéos qui correspondent à trois périodes de son parcours. Elle témoigne et donne des éclairages sur sa démarche artistique, en lien avec le contexte chorégraphique des époques traversées. Deuxième rendez-vous d'un cycle de trois rencontres, le 8 février de 18h à 20h à l'amphi 250A de l'Université des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de La Rochelle 1 Parvis Fernand Braudel. Entrée libre. Prochain rendez-vous, le 3 mai.

### Conférence sur l'improvisation en danse

Emmanuel Grivet, chorégraphe, danseur et pédagogue présente différentes approches de l'improvisation telles qu'elles ont été (et sont encore) pratiquées dans le champ chorégraphique. Présentation sous forme de « conférence chorégraphique », mêlant références, discours et exemples dansés. Le 13 mars à 18h30 au Centre de Beaulieu à Poitiers. Gratuit et ouvert à tous.

### Quand le jazz est là

Le Centre d'études supérieures musique et danse de Poitou-Charentes (CESMD) a ouvert depuis octobre 2004 la Formation de l'artiste interprète en danse jazz (FAJ). L'objectif de ce cycle supérieur est de contribuer à l'essor de la danse jazz par la formation de danseurs de haut niveau, capables de participer au développement de leur art. Après une année intensive de travail en studio et de performances, la deuxième année de formation est constituée notamment d'un programme chorégraphique élaboré dans une perspective de professionnalisation. Le spectacle intitulé *La rencontre* a été créé avec quatre chorégraphes pédagogues représentant des univers très différents mais associés dans une même dynamique de création contemporaine : Patricia Karagozian, Mic Guillaumes, Sylvie Duchesne et Wayne Barbaste. *La rencontre* a été conçue pour répondre à deux objectifs : faire bénéficier les onze artistes étudiants d'une expérience de compagnie, faire découvrir au public la danse jazz. Plusieurs rendez-vous : les 3 et 4 février à l'espace L'Eperon Côté Jardin à Angoulême, les 17, 18 et 19 mars au Conservatoire national de région à Poitiers, dans le cadre du « Souffle de l'équinoxe », le 30 mars à la Maison des étudiants à Poitiers pour « Campus en fête », le 1<sup>er</sup> avril au Gallia Théâtre de Saintes à l'occasion de la Scène départementale de danse, le 11 mai au Centre de Beaulieu à Poitiers, en collaboration avec la Délégation à l'action culturelle du Rectorat et les collèges de la Vienne, le 17 mai, sous chapiteau, dans le cadre du festival « Le printemps des arts du cirque » et du 12 au 20 juin à Cap Sud à Poitiers pour l'examen final et les performances.



La FAJ.

Cefedem danse : 05 49 39 00 38, cefedem86danse@wanadoo.fr

## >>> les infos

### Les archives du BARC consultables

Les archives du Ballet Atlantique Régine Chopinot sont désormais visibles et consultables. Ce résultat est le fruit d'une volonté de la chorégraphe de constituer pour les générations futures et pour les danseurs une mémoire commune, de partager des années de pratique et de recherches, de témoigner de l'inscription du Ballet Atlantique dans son territoire. Dès 2002, un long travail de recensement et d'inventaire est engagé par Michèle Prélonge, archiviste au BARC. Le fonds rassemblé est considérable : 550 boîtes d'archives occupant 60 mètres linéaires, 680 cassettes vidéo, 122 bobines de film, 350 costumes de spectacle dont plus de 200 du couturier Jean-Paul Gaultier, 1500 photographies, 250 documents et objets de promotion et d'information, 330 enregistrements sonores.

Quatre lieux accueillent aujourd'hui la mémoire du BARC :

- > Les archives de la structure juridique sont consultables aux Archives départementales de la Charente-Maritime à La Rochelle (05 46 45 17 77).
- > Les documents textuels et iconographiques sur le parcours artistique de Régine Chopinot, ont été transférés au Centre national de la danse à Pantin (93) en octobre dernier. Ils seront accessibles après avoir intégré la base de données de l'établissement, [cnd.fr](http://cnd.fr)
- > Les films 16 et 35 mm sont aux Archives françaises du film du CNC à Bois d'Arcy (01 34 60 52 25), en attendant la mise à disposition de copies DVD à la Bibliothèque nationale de France, quai Mauziac à Paris.
- > Les costumes de Jean-Paul Gaultier prendront place en 2006 dans le fonds du Musée de la mode et du textile de l'Union des arts décoratifs de Paris.

BARC : 05 46 41 17 75, [infos@barc.fr](mailto:infos@barc.fr), [barc.fr](http://barc.fr)

### Scène départementale de la danse en Charente-Maritime

La 3<sup>ème</sup> Scène départementale de la danse en Charente-Maritime, organisée par l'ASSEM 17, aura lieu le 1<sup>er</sup> avril au Gallia Théâtre à Saintes sur le thème « les pratiquants acteurs de la danse ». Après deux éditions basées sur des rencontres chorégraphiques, la Scène départementale de la danse 2006 prend un nouveau format, tout en gardant l'esprit d'échange et de convivialité de ce rendez-vous annuel. Trois ateliers seront proposés aux élèves des écoles de danse de la Charente-Maritime : danse percussion, improvisation sur le thème de l'espace, et « New style ». Spectacle en clôture des ateliers.

Renseignements auprès de Nathaly Sablon : 06 86 28 36 15 ou de l'ASSEM 17 : 05 46 99 77 06.

## >>> du côté des compagnies

### Compagnie Gang Peng

La compagnie Gang Peng, actuellement en résidence au Théâtre Jean Vilar de Suresnes (92), travaille sa nouvelle création *Bach 5°*. Présentée dans le cadre du festival « Suresnes Cités danse variations » du 7 au 19 janvier, cette pièce pour six danseurs et deux musiciens constitue une rencontre entre les univers du hip-hop, de la danse contemporaine et de la 5<sup>ème</sup> suite de Jean-Sébastien Bach. Après une première période de résidence à l'Institut international de la Marionnette de Charleville-Mézières en octobre dernier, la compagnie poursuivra ensuite la création de *Sur le fil...*, création 2006/2007, en mars à l'Espace Périphérique (lieu de création dédié aux formes contemporaines des arts de la rue, de la piste et de la marionnette).

Quant à *Si loin, si près*, pièce autour de la musique berbère, elle sera présentée prochainement au Maroc (tournée en février) puis en Turquie en avril avant de revenir en France en mai prochain. Enfin, la compagnie continue durant l'année ses ateliers de sensibilisation à la danse contemporaine auprès d'enfants âgés de 7 à 11 ans, issus de deux classes de La Rochelle.

Cie Gang Peng : 05 46 50 12 65, [contact@gangpeng.net](mailto:contact@gangpeng.net)



Bach 5°

Photo : Yong Peng

### Compagnie E.go

Implantée depuis maintenant trois ans au Moulin du Roc à Niort, la compagnie d'Eric Mezino présentera cette année deux nouvelles créations :

Partager avec le public son histoire est le défi que s'est lancé le chorégraphe. *Danser le silence... d'une histoire* trace le parcours d'un homme à la recherche de ses origines tuées par le tabou douloureux d'une famille déchirée entre la France et Madagascar. L'homme seul face à tant de non-dits retourne à sa terre natale... Après une résidence de création début janvier au Théâtre de Bressuire, le solo autobiographique d'Eric Mezino sera présenté au public le 20 janvier. Il sera diffusé par la suite le 31 mars au Théâtre de la Coupe d'Or et le 10 mai 2006 au Moulin du Roc. Sont partenaires de la création, la DRAC Poitou-Charentes, la Ville de Niort, et le Théâtre de Bressuire.

*L'Héritage*, pièce chorégraphique pour trois danseurs burkinabé, basée sur un conte traditionnel africain d'Amadou Koumba Diop du même nom. Après une résidence de création entre le Burkina Faso et la France et une première au Centre culturel français de Ouagadougou en septembre 2005, la création est accueillie en France le 10 mai au Moulin du Roc. *L'Héritage* est soutenu en région par la Région Poitou-Charentes et le Moulin du Roc. Par ailleurs, Julie Brongniart a rejoint la compagnie en septembre dernier en tant qu'administratrice.

Cie E.go : 05 49 77 32 49, [cie.e.go@voila.fr](mailto:cie.e.go@voila.fr)



Eric Mezino.

Photo : Julie Brongniart

## >>> l'actualité

### Quels mécanismes de soutien pour les arts du cirque ?

Le 28 octobre dernier, à l'occasion du festival Circa, le Syndicat du cirque de création a relancé le débat sur la mise en place de nouveaux mécanismes de soutien pour les arts du cirque. Dépassant la seule question de la création d'un fonds spécifique tel qu'il en existe pour la variété ou le théâtre privé, il a été souligné l'urgence pour la profession de mettre en place une instance de réflexion au-delà de tous les clivages esthétiques ou culturels pour définir des besoins communs et proposer des mécanismes de soutien adaptés.

Il a ainsi été décidé de créer une association de préfiguration pour l'élaboration des mécanismes de soutien aux arts du cirque qui s'appuierait sur les organisations professionnelles (les syndicats, Territoires de cirque, HorsLesMurs) avec l'aide de Jean-Christophe Bonneau, auteur d'une étude sur le sujet (voir *L'affût* juillet/septembre).

HorsLesMurs ouvre le débat sur son site, horslesmurs.asso.fr, où vous pourrez aussi consulter le compte-rendu du 28 octobre et le rapport Bonneau.

## >>> les infos

### La presse parle des arts de la rue

Plusieurs supports de presse abordent le thème des arts de la rue :

- > **La lettre n° 29 de l'ODIA** (Office de diffusion et d'information artistique Normandie). A télécharger sur [odianormandie.com](http://odianormandie.com) ou à se procurer au 02 35 70 05 30, [contact@odianormandie.com](mailto:contact@odianormandie.com)
- > **La lettre d'information n° 36** de l'ONDA. A télécharger sur [onda-international.com](http://onda-international.com) puis cliquer sur « bibliothèque ».

- > **L'actualité Poitou-Charentes n° 70**, octobre/décembre 2005, consacre huit pages aux arts de la rue en région. Au sommaire : le Temps des arts de la rue, Le Loup Blanc, la Compagnie Carabosse et un entretien avec René Marion, directeur artistique du festival « Coup de Chauffe » à Cognac.

*A votre disposition sur simple demande à l'Agence régionale du spectacle vivant 05 49 55 33 19, [arsv@wanadoo.fr](mailto:arsv@wanadoo.fr)*

### L'art de la marionnette en France

Le n°12 (mai 2005) de *Mesure pour Mesure* édité par la DMDTS (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) fait le point sur la politique menée par le ministère de la Culture en faveur de la marionnette : aide à la création, diffusion, formations, initiations et compagnonnages,

établissements soutenus, compagnies aidées, principaux festivals, adresses utiles.

La politique en faveur de l'art de la marionnette en France, à commander au format pdf ou papier au service documentation de la DMDTS : 01 40 15 89 09.

## >>> du côté des compagnies

### Théâtre de l'Esquif Hélène Arnaud à La Coupe d'Or à Rochefort

« Hélène Arnaud devient artiste associée de La Coupe d'Or, et vient habiter Rochefort avec deux comédiens de sa compagnie. *Noces de graphite*, vu à Poitiers en 2003, déclenche mon enthousiasme et je préviens Michel Roudier, directeur du Gallia Théâtre à Saintes, qui le programme également. Bien vite, nous apprenons l'existence d'un projet un peu fou : la version transposée de l'opéra de Bizet *Carmen* regroupera vingt personnes sur le plateau ! Séduite par la beauté du théâtre à l'italienne de La Coupe d'Or, Hélène voudrait que la création ait lieu à Rochefort. Un partenariat se met en place avec l'appui de la Région, du Gallia Théâtre, du Moulin du Roc à Niort. Une façon de mobiliser des moyens, pour une scène qui voue l'essentiel de ses moyens à la diffusion des spectacles, au mélange et à l'élargissement des publics, c'est d'approfondir l'échange. Le talent du Théâtre de l'Esquif, c'est aussi d'intervenir au sein de toutes sortes d'ateliers (scolaires, compagnies amateurs, accidentés de la vie...). C'est, au-delà de l'enthousiasme d'un collectif âgé de moins

de 30 ans, une problématique féconde associant le souffle au geste, le mouvement du corps au chant, à la musique et à la parole. On voudra, dans le cadre d'un contrat d'association qui verra le jour sous peu, donner une sève nouvelle à un théâtre de 150 ans qui n'a pas fini d'être le reflet de nos propres histoires. Celles que nous fait partager Hélène nourriront d'autant plus l'aventure du lieu que la proximité géographique permettra de démultiplier les formules d'intervention en réduisant les coûts d'approche. En échange, la scène conventionnée ouvrira largement ses portes et apportera toutes ses compétences au service de la structuration de la compagnie. »

*Vincent Léandri, directeur du Théâtre de La Coupe d'Or à Rochefort.*

*Carmen ou la Barlachi sera créé les 28 février et 1<sup>er</sup> mars au Théâtre de La Coupe d'Or à Rochefort.*

*Théâtre de l'Esquif : 05 46 87 24 01, [theatre.esquif@wanadoo.fr](mailto:theatre.esquif@wanadoo.fr)*



*Hélène Arnaud et Julien Pérignon.*

Photo : Jérémie Muraro

## >>> du côté des compagnies

### Le Loup qui Zozote



La Grange au loup.

Le Loup qui Zozote est une compagnie de théâtre de marionnettes spécialisée dans les spectacles de marionnettes implantée à Chauvigny (86). Elle y a inauguré en octobre dernier, la Grange au loup, située en ville haute. Cette salle de spectacles constitue pour Le Loup qui Zozote un outil majeur pour la création de ses propres spectacles et pour l'accueil d'autres compagnies : résidence de création (prêt des locaux, du matériel, hébergement possible pour 4 personnes), répétitions, diffusion. Le lieu a été spécialement conçu pour les spectacles de marionnettes avec un atelier de confection à l'étage. Sa jauge de 43 places et sa configuration permettent aussi de programmer toutes formes de spectacles intimistes en conte, théâtre et musique acoustique.

Des ateliers réguliers de pratique de la marionnette pour adultes et enfants sont déjà en place, des formations d'initiation aux arts de la marionnette peuvent être ouvertes aux animateurs, éducateurs, professeurs d'écoles...

Actuellement Le loup qui Zozote travaille sur la création d'un nouveau spectacle tout public dont les représentations sont prévues pour l'été 2006.

Le Loup qui Zozote : 05 49 46 32 99, 06 85 02 98 30, [infos@leloupquizozote.org](mailto:infos@leloupquizozote.org), [leloupquizozote.org](http://leloupquizozote.org)

### Compagnie Le Bruit du Frigo

Après les spectacles *Juste un petit coup de main* et *Corps contondants*, *Ici ou là*, la prochaine pièce du Bruit du Frigo (pour le jeune public à partir d'un an) sera l'occasion de retrouver la complicité entre Dinaïg Stall et Cédric Laurier au jeu et à la mise en scène.

Ainsi, après deux mois de résidence de l'équipe d'*Ici ou là* sur le Pays des Six Vallées, 500 enfants de maternelle auront vu le spectacle en avant-première et rencontrés les artistes, soixante enfants des crèches d'Angoulême auront suivi une répétition publique pendant l'une des résidences au Théâtre d'Angoulême, co-producteur du spectacle (avec Les Studios de Virecourt et L'Arantelle, la Région, entre autres). *Ici ou là* a aussi été l'occasion de rencontres artistiques avec Paula Mesuret, mezzo-soprano qui a créé la partition sonore du spectacle, Régis Roudier, comédien et danseur, déjà présent dans *Corps contondants* qui a signé la co-mise en scène et Cyril Vincelot pour la création lumière. Sylvie Peltier a rejoint le duo en 2004 et se charge désormais de la production et de la diffusion des spectacles.

Une autre pièce (tout public à partir de 8 ans), *Trois petites notes*, adaptée d'un texte de Nancy Youston, est en préparation et recherche des co-producteurs ou des pré-achats (sortie mars 2007), avis aux professionnels.

*Ici ou là* se produira au Festival « La tête dans les nuages » au Théâtre d'Angoulême du 12 au 14 mars et à Chaunay (86) le 8 avril.

Le Bruit du Frigo : Sylvie Peltier, 06 87 10 27 72, [sylvskap@aol.com](mailto:sylvskap@aol.com)

### La Compagnie Théâtre en action et sa ferme-théâtre

Après un long parcours théâtral à Grenoble, Renata Scant commence une nouvelle aventure en Charente au sein de la compagnie Théâtre en action, implantée à Moulidars / Malvieille, entre Angoulême et Jarnac. Là, elle a entrepris, pierre par pierre et tuile par tuile de transformer une ferme en espace artistique. La ferme-théâtre est un lieu de fabrique. Le Théâtre en action y crée ses propres spectacles dont le répertoire offre une grande variété avec du théâtre de texte : *Doux duo des mères* de Renata Scant, *La valse du hasard* de Victor Haim, *La dernière nuit de Socrate* de Stéphan Tsanev, des adaptations : *Beaumarchais, un aventurier de génie*, des spectacles de rue : *Chapeaux melon et parapluies* ou *Barberousse le voleur d'enfants* ou encore des théâtre-forums tels *Fanny signaux de détresse*. Il peut aussi accueillir des groupes amis de théâtre ou de musique pour répéter ou présenter un spectacle en chantier. C'est aussi un lieu convivial de proximité où régulièrement sont proposées des soirées découvertes d'auteurs contemporains français ou étrangers. Ce trimestre seront mis en espace différents textes de Jean-Claude Grunberg, dont *Maman revient, pauvre orphelin* et *Le rapt* d'Ahmed Madani. Par ailleurs la compagnie organise chaque été un grand stage de création théâtrale et en septembre une manifestation festive intitulée « festifermes ».

Théâtre en action : 05 45 66 22 45, [theatreaction@yahoo.fr](mailto:theatreaction@yahoo.fr), [theatre-en-action.org](http://theatre-en-action.org)

### L'atelier du Caméléon

L'Atelier du Caméléon réside dans le canton de la Villedieu-du-Clain (86), et mène des actions touchant différents publics. Depuis trois ans, il est associé à la Passerelle à Nouaillé-Maupertuis. L'Atelier du Caméléon a créé ces dernières années : *Sombre comédie musette*, *Le suicidé*, *Ah, vous dirai-je maman*, *Ma parole...*



«Vertumnus» de G. Arcimboldo.

*toute une histoire*. Son nouveau spectacle *Le jardin des métamorphoses* convie le public à venir cultiver son jardin et découvrir que les plantes parlent de ses racines. Celui-ci pourra ainsi entendre parler de ses origines chlorophylliennes, écouter le chant des arbres, découvrir « l'herbe sacrée de Koupala », goûter à « la pomme d'or des Hespérides », sentir les fragrances de « la fleur du désert » tout en étant conseillé sur la taille des rosiers et invité à observer la lune pour planter ses légumes. La littérature et ses multiples déclinaisons (la poésie, la chanson, le récit) regorgent d'écrits botaniques plus savoureux les uns que les autres. C'est ce précieux ferment livresque qui nourrit l'imaginaire de départ de ce spectacle, joué par Eric Bergeonneau et Cécile Delhommeau, mis en scène par Jack Percher et avec la complicité du conteur Pepito Mateo et du scientifique Claude Gudin. Les 8, 9, 11 mars à 20h30, le 12 mars à 16h à La Passerelle à Nouaillé-Maupertuis. Le 11 mars à 17h apéro « végétal » avec Claude Gudin, jardinier des mots.

L'atelier du caméléon : 05 49 42 90 14, [ateliercameleon86@wanadoo.fr](mailto:ateliercameleon86@wanadoo.fr)

**>> formations techniques de l'APMAC**

L'association pour le prêt de matériel d'animations culturelles organise à partir du 1<sup>er</sup> février des formations techniques courtes destinées aux personnes qui interviennent ponctuellement lors de la mise en place de manifestations. Chaque module abordera dans un premier temps des principes généraux et, dans un deuxième temps, « à la carte » une formation plus spécifique. Les 1<sup>er</sup> février (initiation à la scénographie), 8 février (la chaîne du « son »), 15 février (sensibilisation à la sécurité) et 1<sup>er</sup> mars (la chaîne « lumière »), de 17h à 19h. Gratuit pour les adhérents de l'APMAC.

Renseignements et inscriptions : 05 46 92 13 69,  
[dominique@apmac.asso.fr](mailto:dominique@apmac.asso.fr)

**>> formations Premier Acte**

Quatre grandes thématiques dans le programme de formation de Premier Acte pour 2006 :

- > L'administration de la culture (management de projet culturel/méthodologie de recherche et de financements ; principes de lecture et suivi des indicateurs financiers ; les financements européens et la culture ; structurer l'organisation fiscale d'une association ; gérer les situations de crise).
- > L'employeur culturel : les intervenants et leurs statuts ; la gestion des salaires ; les auteurs/statuts et contrats, les règles de la propriété intellectuelle.
- > La gestion du spectacle vivant : la licence d'entrepreneur de spectacles des lieux fixes/formation à la sécurité des spectacles vivants ; les contrats du spectacle ; l'accueil d'artistes et de spectacles étrangers ; l'organisateur non professionnel de spectacles vivants.
- > Les arts de la rue : l'art en question : formes, histoire, enjeux des arts contemporains (voir p.17 rubrique arts de la rue) ; coproductions - résidences : du projet à sa formation ; la prévention des risques.

Renseignements et inscriptions : 05 49 88 07 20,  
[accueil@1acte.com](mailto:accueil@1acte.com), [1acte.com](http://1acte.com)

**>>> musique****>> Stages vents**

Les Unions départementales de la Vienne, des Deux-Sèvres et l'ASSEM 17 organisent des stages de février à avril : direction avec Philippe Nahon, les 27 février et 27 mars à Niort (contact Jean-Xavier Mary : 06 98 28 61 45) ; orchestre d'harmonie encadré par Ars Nova, le 19 mars (contact Jean-Xavier Mary : 06 98 28 61 45) ; orchestre d'harmonie dirigé par Cyril Constantin les 1<sup>er</sup> et 2 avril au Creps de Boivre - 86 (contact Jean-Marie Dazas : 05 49 90 55 46) ; orchestre d'harmonie dirigé par Olivier Guion, du 17 au 22 avril à Meschers (contact Pascal Fonteneau : 05 46 99 77 06) ; cordes dirigé par Albert Regeffe du 17 au 22 avril à Pont l'Abbé d'Arnoult (contact Pascal Fonteneau : 05 46 99 77 06) ; orchestre de batterie fanfare dirigé par Guy Coutanson, du 24 au 28 avril à Meschers (contact Pascal Fonteneau : 05 46 99 77 06).

**>> Musique pour les tout petits**

L'Abbaye aux Dames de Saintes organise une formation à la pédagogie musicale dans le but d'acquérir le savoir et l'expérience nécessaires à l'intervention auprès des tout petits (2-5 ans). Du 5 au 10 février à l'Abbaye. Public : musiciens et professionnels de l'enseignement musical et de la petite enfance. Tarif : 250 € (conventionnement AFDAS en cours).

Renseignements et inscriptions : 05 46 97 48 32

**>> CESMD**

Stages du CESMD (Centre d'études supérieures musique et danse) - formation continue :

- > Musiciens : entrez en danse avec Claire Servant, les jeudis matin 26 janvier ; 9 février ; 2, 9, 16, 23 mars et 6 avril à Poitiers. Inscription immédiate.
- > Technique vocale dans les musiques actuelles avec François Valade, les 30, 31 janvier ; 6, 7, 27, 28 février à Poitiers. Inscription immédiate.
- > Pratique de l'accompagnement pour les cordes avec Pierre Blanchard, les 2, 3 février et 23, 24 mars à Poitiers. Inscription immédiate.
- > Résidence d'artistes avec Julien Padovani et Jean-Pierre Seyvos, les 13, 14 février et 4 mai à Nouaillé-Maupertuis. Limite d'inscription : 30 janvier.
- > Le projet d'un chœur : répertoire, espace et invention avec Emmanuelle Dubost et Marie-Anne Mazeau, les 6 et 7 mars (lire aussi p.9). Limite d'inscription : 20 février.
- > Accompagnement musical de la danse avec Marc Brochet et Marie-Claude Deudon, les 10, 13, 14, 15 mars à Poitiers. Limite d'inscription : 24 février.
- > Harmonie/accompagnement au clavier avec Jacques Boutineau, les 16, 17 mars ; 7 avril et 5 mai à Poitiers. Limite d'inscription : 2 mars.



Renseignements et inscriptions : 05 49 60 59 31,  
[cesmd86fc@wanadoo.fr](mailto:cesmd86fc@wanadoo.fr), [cesmd-poitoucharentes.org](http://cesmd-poitoucharentes.org)

**>> Chanteurs musiques actuelles**

Vocal Plus met en place une formation vocale abordant les techniques et l'interprétation des musiques actuelles. Finalités de la formation : rendre l'interprète autonome, conscient de son geste vocal, libre de ses choix musicaux, esthétiques, vocaux, expressifs et scéniques. Public : chanteurs des musiques actuelles, professeurs de chant des écoles de musique, comédiens intégrant la voix chantée dans le travail de création théâtrale. Intervenant : Dominique Desmons (chanteur, pianiste et compositeur, professeur de formation vocale). Programme en trois temps : dynamique corporelle et vocale, interprétation, séance d'expression. Du 13 au 17 février et du 10 au 12 mars 2006 (8 jours, 6h par jour) au Luc à Saint Martin de Sanzay (79) pour février, lieu à définir pour mars. 12 stagiaires maximum. Coût de la formation : 960 €, soit 120 €/jour.

Renseignements et inscriptions auprès d'Odile Branciard :  
05 49 55 19 01, [odile.branciard@free.fr](mailto:odile.branciard@free.fr)



## >>> danse

### >> CESMD

Stages du CESMD (Centre d'études supérieures musique et danse) - formation continue :

- > La leçon de danse avec Wilfride Piollet. Les 26 et 27 janvier à Rochefort (inscription immédiate), les 16 et 17 mars à La Rochelle (limite d'inscription : 1<sup>er</sup> mars), les 12 et 13 octobre à Niort (limite d'inscription : 26 septembre). Le suivi des trois sessions n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.
- > Solo, solitude, solitaire avec Odile Azagury. Second temps : de l'ébauche à la présentation publique. Du 16 au 19 février et 7 au 9 avril à Poitiers. Limite d'inscription : 25 janvier.
- > Parcours œuvres et chorégraphes : Trisha Brown avec Juan Manuel Vicente. Atelier de reconstruction les 29, 30, 31 janvier à Poitiers. Inscription immédiate.
- > L'espace d'une danse ou comment l'espace est interrogé par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé. 3 cycles sont proposés par Nathalie Schulmann et un invité entre mars et novembre 2006. 1<sup>er</sup> temps : L'espace du corps dans l'espace du studio avec Jacqueline Challet Haas en invitée, les 2 et 3 mars à Niort. Limite d'inscription : 16 février.
- > Flux du corps et création chorégraphique : comment le Body Mind Centering ré-interroge la danse ? avec Janet Amato. Les 19, 20, 21 avril à Angoulême. Limite d'inscription : 3 avril.
- > Le corps matière avec Odile Duboc. Les 6 et 7 mai à Poitiers. Limite d'inscription : 20 avril.
- > Entraînement régulier du danseur. Planning disponible sur demande.
- > Préparation à l'examen d'aptitude technique en danse contemporaine et en jazz en février (environ 70h de formation). Accès sur audition le 17 janvier pour la danse contemporaine et le 23 janvier pour la danse jazz. Demander un dossier d'inscription auprès du service formation continue.

*Renseignements et inscriptions : 05 49 60 59 31, cesmd86fc@wanadoo.fr, cesmd-poitoucharentes.org*

### >> Stages et cours du BARC

Le Ballet Atlantique Régine Chopinot ouvre ses cours réguliers aux danseurs de la région Poitou-Charentes. Gratuits, ils sont donnés par Régine Chopinot et les danseurs du BARC à la Chapelle Fromentin à La Rochelle. Du 23 au 27 janvier de 10h à 12h avec Sophie Gérard, du 13 au 17 février de 10h à 11h30 avec Régine Chopinot, du 20 au 24 février de 10h à 12h avec Virginie Garcia, du 27 au 31 mars de 10h à 12h avec Sophie Gérard.

Stage de week-end pour danseurs amateurs et professionnels, axé sur le travail d'improvisation. Les 25 et 26 mars avec Virginie Garcia et Frédéric Werlé à la Chapelle Fromentin à La Rochelle.

*Renseignements et inscriptions : 05 46 41 17 75, infos@barc.fr, barc.fr*

## >>> théâtre

### >> Pratique théâtrale

Le Théâtre de Thouars propose un stage de pratique théâtrale animé par Sophie Caritté et Dominique Terrier de la Cie

Métro Mouvance. Le travail sera basé sur *Phèdre* de Racine et *Pour Phèdre* de Per Olov Enquist ou comment aborder texte classique et texte contemporain dans une confrontation des langues et des interprétations ? Le samedi 25 mars de 14h30 à 19h30 et le dimanche 26 mars de 10h à 16h30 au Théâtre de Thouars. Stage ouvert à tous. Coût : 51 €, 30 € (étudiants).

*Renseignements et inscriptions : 05 49 66 24 24, silvousplait@theatre-thouars.com*

### >> Sensibilisation au cirque - théâtre gestuel

Dans le cadre de la création du spectacle *Carna*, duo cirque - théâtre gestuel, accueilli en résidence par la Ville de Mauléon, la Cie Carnaboul'System et le Théâtre La Passerelle proposent un stage de sensibilisation destiné aux amateurs et aux professionnels, danseurs, circassiens et comédiens, ou toute autre personne souhaitant découvrir les disciplines abordées. Thème : corps/porté/théâtre, animé par Catherine Dubois, les 11 et 12 mars. Découverte des combinaisons multiples entre un porteur et un porté. Manipulation de corps, jeux des articulations, exploration de la statuaire et des espaces du corps. Atelier avec mise en jeu des combinaisons de portés et improvisation.

*Renseignements et inscriptions auprès de La Passerelle : 05 49 81 60 60, culture@mauleon.fr*

### >> Théâtre avec Hélène Arnaud

Stage animé par Hélène Arnaud, metteuse en scène, artiste associée au Théâtre de La Coupe d'Or et Fabien Casseau, danseur et acrobate. Les samedi 28 et dimanche 29 janvier de 10h à 13h et de 14h à 18h à La Coupe d'Or à Rochefort. Thème : le couple au théâtre : l'espace entre deux acteurs, le rapport aux corps, la prise de parole. Comment se regarder, se frayer un chemin vers l'autre, appréhender le vide qui nous sépare de l'autre ?

Tarifs : 60 € (incluant une place pour Carmen ou la Barlachi d'Hélène Arnaud, les 28 février et 1<sup>er</sup> mars), 40 € (étudiants, demandeurs d'emploi).

*Renseignements et inscriptions auprès de Fleur Torlini, 05 46 82 15 12, rp-coupedor@wanadoo.fr*

## >>> arts de la rue

### >> Formation arts de la rue

L'Agence régionale du spectacle vivant et l'IDDAC (Institut départemental de développement artistique et culturel) Aquitaine et Premier Acte s'associent pour accueillir une formation mise en place par l'ARSEC sur les arts de la rue. Contenus : généalogie et chronologie des arts de la rue, le triangle formes esthétiques, rapport au public et espace public, le rapport entre production de l'œuvre et mode de diffusion. Intervenants : Philippe Chaudoir (maître de conférence en sociologie et aménagement à l'Institut d'urbanisme de Lyon), Pierre Sauvageot (directeur de Lieux publics), Michel Crespin (chargé de mission à la FAI AR, Formation avancée et itinérante des arts de la rue). Les 9 et 10 mars au Conservatoire de Cognac.

*Renseignements et inscriptions auprès de Premier Acte : 05 49 88 07 20, accueil@1acte.com, 1acte.com*

## ■ La loi de décentralisation et ses conséquences

Par Jany Rouger

Ce numéro de *L'affût* vous propose un dossier consacré à la décentralisation des enseignements artistiques, suite aux modifications d'ordre législatif ou réglementaire apportées ces deux dernières années dans ce domaine.

Sans doute retrouverez-vous dans ce dossier des éléments déjà diffusés et connus de votre part. Il nous a semblé néanmoins, à l'orée de cette année 2006 qui en verra les premières conséquences, qu'il était important d'une part de les regrouper de façon assez exhaustive, et d'autre part, d'essayer de les commenter afin de vous permettre d'en apprécier toute la portée pour les années qui viennent.

Car en effet, à notre sens, les deux réformes proposées, l'une d'ordre législatif (loi d'août 2004) et l'autre d'ordre réglementaire (décret de juin 2005) conduisent à un profond changement.

**La loi du 13 août 2004**, dont vous trouverez le texte complet plus loin (pour la partie qui concerne les enseignements artistiques) complète les lois de décentralisation déjà promulguées, et précise en particulier la répartition des compétences dans le domaine qui nous intéresse (enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique) :

- > aux communes (et leur regroupement) et départements la responsabilité de l'organisation et du financement des cycles d'enseignement initial, et de l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire ;
- > aux régions la responsabilité de l'organisation et du financement du cycle d'enseignement professionnel initial ;
- > à l'Etat la responsabilité du classement des établissements, de la définition de la qualification du personnel, et de leur évaluation pédagogique ; il est précisé par ailleurs que l'État garde la responsabilité de l'enseignement supérieur.

Quant au **décret du 16 juin 2005**, il précise l'organisation du cycle dit « d'enseignement professionnel initial » (CEPI) et crée de nouveaux diplômes nationaux dit « d'orientation professionnelle » (DNOP ou DINOP) dans les secteurs de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

### > Des réformes importantes

*En quoi ces réformes se révèlent-elles importantes ?*

Tout d'abord parce qu'elles précisent la répartition des compétences dans un domaine qui attendait cette clarification depuis les premières lois de décentralisation. Au milieu des années 80, un rapport (rédigé par René Rizzardo, à l'époque Directeur de l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble) avait déjà préconisé une telle répartition (sans faire mention, cependant, de ce qui est baptisé aujourd'hui cycle « d'enseignement professionnel initial »). Ainsi, il est cohérent que les régions aient la tutelle d'un cycle ouvrant sur la formation professionnelle, qui est l'une de leurs compétences majeures. Et il est normal que l'État garde la tutelle pédagogique de l'ensemble, et soit ainsi garant d'une qualité égale d'enseignement sur tout le territoire national.

Ensuite parce que l'élargissement du champ des enseignements artistiques à tous les domaines du spectacle vivant est explicitement encouragé, en particulier par les circulaires d'accompagnement rédigées par les services du ministère de la Culture (DMDTS, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles). De plus, la responsabilité des établissements artistiques en matière « d'éducation artistique des enfants d'âge scolaire » (et non pas seulement des seuls élèves inscrits dans ces établissements spécialisés) est elle aussi explicitement mentionnée.

Enfin parce que les nouveaux diplômés dit « d'orientation professionnelle » permettront une validation artistique des candidats sur l'ensemble du territoire national, et dans tous les domaines du spectacle vivant.

### > Des questions en suspens

Néanmoins, des questions restent encore en suspens, et les textes créent de nouvelles interrogations, que nous allons essayer de résumer.

*Questions liées à la répartition des compétences.*

Si la clarification était nécessaire, on peut s'interroger sur l'articulation des responsabilités entre le département et la région. Quelle mise en cohérence entre le niveau départemental (chargé de la mise en place de schémas départementaux) et le niveau régional, chargé d'organiser les CEPI (Cycles d'enseignement professionnel initial) ? Comment coordonner ces deux niveaux, pour garantir la meilleure répartition des propositions d'enseignement artistique sur l'ensemble de la région ? Voilà sans doute l'un des chantiers prioritaires du groupe de travail proposé plus loin...

*Questions liées au transfert des financements d'Etat.*

Le transfert des crédits actuellement affectés par le ministère de la Culture aux divers établissements contrôlés (CNR et ENMDT), prévu par la loi en 2008, correspondra-t-il aux besoins réels ? Rappelons qu'il sera calculé sur la base de la moyenne annuelle des subventions versées par l'Etat en 2002-2003-2004. Par ailleurs, le coût réel du financement du CEPI reste sujet à débat : dans la région Poitou-Charentes, le coût d'un élève des actuels cycles spécialisés préparant au DEM, DEC ou DET approche les 9 000 euros, selon les directeurs des établissements qui en ont la charge ; le ministère de la Culture mentionne plutôt un coût moyen de 7 000 euros annuels dans la plupart des régions. Et la répartition des transferts des financements entre régions et départements reste une inconnue...

*Questions liées à l'organisation de l'ensemble de la filière.*

Concernant les cycles initiaux, si l'inscription de « l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire » dans des textes officiels nous semble constituer un progrès, instituant résolument la nécessité d'organiser l'éducation artistique pour tous les enfants, et valorisant la compétence des

## ■ Les textes et décrets

établissements d'enseignement artistique dans une telle perspective, elle peut cependant susciter quelques interrogations. Quelle relation avec les services de l'Education nationale ? Les collectivités locales devront-elles assurer la totalité du financement ? Comment alors garantir l'égalité d'accès pour tous les enfants sur l'ensemble du territoire national ?

Par ailleurs, concernant le cycle d'enseignement professionnel initial, la parution des premiers textes préparatoires avait déjà suscité de nombreuses interrogations : était-il judicieux de créer un tel diplôme sans avoir précisé auparavant à quelle formation supérieure il donne accès ? Et s'il est appelé à se substituer aux DEM, DEC et DET, est-il à la fois (comme l'étaient les diplômes auxquels il se substitue) une fin, un aboutissement (qui, professionnellement, permettrait par exemple d'enseigner au grade d'assistant d'enseignement artistique), et un début, un pré-requis pour une formation ultérieure ?

Il semble qu'à ces dernières questions, des réponses soient apportées prochainement : un décret sur l'enseignement supérieur devrait être publié cette année par le ministère de la Culture.

### > Pour un schéma régional d'enseignement artistique en Poitou-Charentes

Compte tenu de l'importance des questions en suspens, faut-il pour autant boudier ces réformes ?

Certes non, bien au contraire.

Car encore une fois, l'enjeu est d'importance. La mise en place de ces réformes peut donner l'occasion unique d'organiser un travail collectif sur l'ensemble de la filière de l'enseignement artistique (des enseignements initiaux aux formations supérieures), permettant de donner la plus grande cohérence à cet ensemble, et de répondre à un certain nombre des interrogations proposées.

C'est pourquoi l'Agence régionale du spectacle vivant propose, en accord avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et les élus du Conseil régional, de mettre en place un groupe de travail sur l'enseignement artistique autour de ces questions.

En région Poitou-Charentes, de nombreux éléments nous incitent à un relatif optimisme quant aux résultats des travaux d'un tel groupe : fonctionnement en réseau des établissements d'enseignement artistique contrôlés depuis de nombreuses années (15 ans pour l'organisation du DEM) ; rencontres régulières entre les directeurs et les enseignants ; lien privilégié avec les structures de diffusion et création ; présence de structures d'enseignement supérieur (CFMI, CESMD, Département de musicologie de l'Université).

Gageons que les responsables publics, à quelque niveau que ce soit, sauront s'emparer de cet enjeu pour dépasser les contraintes et faire de notre région un exemple dans le domaine de l'enseignement artistique. ■

> **Loi n° 2004-809 du 13 août 2004** relative aux libertés et responsabilités locales.

> **Décret n° 2005-675 du 16 juin 2005** portant organisation du cycle d'enseignement professionnel initial et création des diplômes nationaux d'orientation professionnelle de musique, de danse et d'art dramatique. (in Journal Officiel n°140 du 17 juin 2005) <http://admi.net/jo/20050617>

> **Circulaire n° 2005/008 du 22 avril 2005** relative à la mise en œuvre de l'article 101 de la loi n° 2004-809 (art. 216-2 et 216-2 -1 du code de l'éducation). (in Bulletin officiel n°148)

[www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/bo](http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/bo)

> **Vademecum « Enseignements artistiques et territoires »** et toutes informations

[www.anddmd.com/schemas-departementaux](http://www.anddmd.com/schemas-departementaux)

[www.arts-vivants-departements.com](http://www.arts-vivants-departements.com)

[www.enseignements-artistiques-territoires.fr](http://www.enseignements-artistiques-territoires.fr)

### 1. La loi relative aux libertés locales (loi du 13 août 2004)

L'article 101 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que :

**« Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national.**

Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans les conditions définies au présent article.

**Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements, à la date de publication de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans le schéma départemental.**

**Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.** Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. Le département fixe au travers de ce schéma les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial.

**La région organise et finance, dans le cadre du plan visé à l'article L. 214-13, (plan régional de développement des formations professionnelles) le cycle d'enseignement professionnel initial.**

**L'Etat procède au classement des établissements en catégories correspondant à leurs missions et à leur rayonnement régional, départemental, intercommunal ou communal. Il définit les qualifications exigées du personnel enseignant de ces établissements et assure l'évaluation de leurs activités ainsi que de leur fonctionnement pédagogique. Il apporte une aide technique à l'élaboration du plan mentionné à l'article L. 214-13 et du schéma prévu au présent article.**

Des décrets en Conseil d'Etat fixent les conditions d'application du présent article.

## 2. Les schémas départementaux et régionaux

### Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques

Le Vademecum réalisé par la mission Enseignements artistiques et territoires précise qu'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques est :

« un ensemble cohérent de mesures qui concourent à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire en faveur de l'enseignement artistique et organisent l'accès du plus grand nombre à un enseignement diversifié, de qualité et de proximité ».

Ce schéma est un outil politique adopté par la collectivité départementale. La circulaire du 22 avril confirme cette définition :

« L'objectif principal de ces schémas est de favoriser l'accès de tous aux enseignements artistiques dans un souci d'égalité sociale, économique et territoriale et d'améliorer notamment la qualification des personnels des établissements, la circulation des élèves et des enseignants et le rayonnement artistique des établissements. Ils viseront en particulier à faciliter l'accès des amateurs et des adultes et à accompagner les initiatives des communes et de leur groupement dans la mise en œuvre des missions des établissements d'enseignement artistique en matière d'éducation artistique et culturelle des enfants d'âge scolaire. »

La circulaire du 22 avril renvoie à la méthodologie définie par le Vademecum, et précise :

« La première étape d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques est la réalisation d'un état des lieux prenant en compte l'offre publique et privée d'enseignement, à partir de critères qu'il détermine, ainsi que l'action des établissements en ce qui concerne les pratiques en amateur, l'éducation artistique et culturelle et l'éveil en direction de la petite enfance. Il porte sur les établissements, les publics, la nature des enseignements dispensés et les financements. Une étude prospective fixant les objectifs de développement complète le schéma départemental. »

La circulaire précise que ces schémas départementaux musique, danse et théâtre doivent être adoptés par les Conseil Généraux avant le 31 décembre 2006.

*Quelle place pour les lieux associatifs d'enseignement et d'accompagnement des musiques actuelles dans les futurs schémas départementaux de l'enseignement artistique ?*

La mise en place dès 2006 des schémas départementaux de l'enseignement artistique montre à quel point celui-ci constitue un chantier majeur de la décentralisation. Mais comme le soulignent pourtant les actes du colloque national de la Fneijma (Fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles) organisé en mai 2005 :

« La soif d'apprendre la musique ne sera pas étanchée à la seule source de l'école publique de musique ».

« Comment dans le cadre de l'organisation décentralisée, les collaborations des équipes pédagogiques et structures de formation, quel que soit leur statut, peuvent-elles s'organiser ? Quels outils conventionnels sont à mettre en œuvre ? Comment l'offre de formation peut-elle être lisible pour le public ? ».

De multiples propositions jalonnent en effet le territoire, en matière d'enseignement et d'accompagnement des pratiques musicales. Toutes ces questions devront être abordées par les professionnels des musiques actuelles et les diverses collectivités dans la mise en œuvre des schémas départementaux. Cela suppose bien évidemment qu'ils soient présents ou représentés dans les concertations à venir...

### Le plan régional de développement des formations professionnelles

L'article 11 de la loi du 13 août précise la nature du plan régional de développement des formations professionnelles (P.R.D.F.) :

> « La région adopte le plan régional de développement des formations professionnelles et s'assure de sa mise en œuvre. Ce plan a pour objet de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et de favoriser un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation. [...] »

> Le plan régional de développement des formations professionnelles pour sa partie consacrée aux jeunes couvre l'ensemble des filières de formation des jeunes préparant l'accès à l'emploi. Il inclut le cycle d'enseignement professionnel initial dispensé par les établissements d'enseignement artistique [...] »

> Des conventions annuelles d'application précisent, pour l'Etat et la région, la programmation et les financements des actions. [...] »

La circulaire du 22 avril préconise la mise en œuvre d'un état des lieux régional des Cycles d'enseignement professionnel initial et encourage la coordination entre départements et région sur la base du schéma départemental et du P.R.D.F.

Les régions doivent avoir adopté le P.R.D.F. avant le 30 juin 2006.

## 3. CEPI et DINOP

Le décret n° 2005-675 du 16 juin 2005 précise l'organisation du cycle d'enseignement professionnel et la création de diplômes nationaux :

### Chapitre I : cycle d'enseignement professionnel initial

> Article 1 : Il est organisé un cycle d'enseignement professionnel initial de musique, de danse et d'art dramatique destiné à approfondir la motivation et les aptitudes des élèves en vue d'une orientation professionnelle. Ce cycle est assuré par les conservatoires classés par l'Etat.

L'accès au cycle d'enseignement professionnel initial et son organisation sont définis par arrêté du ministre chargé de la culture.

Le cycle d'enseignement professionnel initial est sanctionné par un diplôme national.

> Article 2 : Le cycle d'enseignement professionnel initial est accessible aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'admission est décidée par un jury après étude du dossier personnel du candidat et réussite à l'examen d'entrée.

> Article 3 : Le cycle d'enseignement professionnel initial dispense un enseignement permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique confirmée et une culture musicale, chorégraphique ou théâtrale.

### Chapitre II : diplôme national d'orientation professionnelle de musique, de danse et d'art dramatique

> Article 4

Il est créé trois diplômes nationaux délivrés par le ministre chargé de la culture dénommés :

- diplôme national d'orientation professionnelle de musique ;
- diplôme national d'orientation professionnelle de danse ;
- diplôme national d'orientation professionnelle d'art dramatique.

Ces diplômes sanctionnent le cycle d'enseignement professionnel initial.

> Article 5 : Le diplôme est délivré aux élèves ayant satisfait à l'évaluation continue et à l'épreuve d'évaluation terminale devant un jury.

> Article 6 : Le diplôme ouvre à ses titulaires la possibilité de suivre une formation professionnelle supérieure.

> Article 7 : Les modalités de l'évaluation des cursus et les conditions d'obtention des diplômes nationaux d'orientation professionnelle sont définies par arrêté du ministre chargé de la culture.

> Article 8 : Les diplômes nationaux d'orientation professionnelle de musique, de danse et d'art dramatique sont délivrés à compter de l'année 2009.

## ■ Le point de vue de l'association Conservatoires de France

### Questions à Eric Sprogis



La France est le pays d'Europe qui possède le plus d'établissements d'enseignement de base de la musique (il y en a pratiquement un tous les vingt kilomètres). C'est un maillage très fort, de bonne qualité, concernant plus de 800 000 élèves et 45 000 enseignants. Car en France, l'enseignement de la musique est, depuis toujours, fortement décentralisé, organisé, géré, financé par les communes. Même les conservatoires nationaux de région (CNR), comme les écoles nationales de musique, de danse et d'art dramatique, sont des établissements municipaux gérés par des villes ou des groupements de communes (avec des subventions de l'Etat, non fléchées, représentant en moyenne 9 % de leur budget – 10 % à Poitiers). Et pourtant, ils touchent des publics qui ne se limitent pas au territoire des communes concernées. Au CNR de Poitiers par exemple, 45 % des élèves sont extérieurs à l'agglomération, ce qui devrait justifier l'intervention du département et de la région. Majoritairement, les enseignements dispensés sont destinés à former des musiciens, danseurs ou comédiens amateurs de tout niveau, mais parmi les missions qui sont confiées aux CNR comme aux ENMDAD (écoles nationales de musique, de danse et d'art dramatique), l'orientation professionnelle ou les formations vers l'enseignement supérieur proposées au cours du 3<sup>ème</sup> cycle ne sont plus du ressort des communes, mais plutôt de celui des régions. Au niveau supérieur, si l'on excepte les CEFEDM (centre de formation à l'enseignement de la musique et de la danse) et les CFMI (centre de formation des musiciens intervenants) qui remplissent des missions très précises, l'enseignement supérieur brille par son dénuement et son inorganisation. Alors qu'en Belgique, il y a six conservatoires royaux et en Allemagne, vingt-deux Musikhochschulen, la France ne possède que deux établissements de niveau national financés à 100 % par l'Etat : le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et celui de Lyon. Peut-être cela tient-il au fait que, chez nous, l'enseignement artistique spécialisé a été rattaché au ministère de la Culture et non au ministère de l'Education nationale. Il est vrai que les CNR ne sont pas de simples établissements d'enseignement et certains d'entre eux ont développé une importante dimension culturelle. Mais les rapprochements avec l'enseignement supérieur ne se font pas sans difficulté car les équivalences des formations et des diplômes n'ont jamais été clairement établies entre les conservatoires et l'université.

Dans un tel contexte, on est en droit d'espérer que les dispositions de la loi du 13 août 2004 (décentralisation) dans leur partie relative aux enseignements artistiques soient l'occasion de réorganiser l'ensemble de ce secteur, de rendre les parcours plus lisibles, de redéfinir les missions, les compétences et les responsabilités de chacun, de combler les manques...

Eric Sprogis, le directeur du CNR de Poitiers, est membre du conseil d'administration de l'association Conservatoires de France, qui rassemble près de trois cents établissements (CNR, ENMDT, Ecoles agréées ou non), où la réflexion sur ces thèmes est engagée depuis longtemps. Nous lui avons demandé quel regard il portait sur ce que nous savons, aujourd'hui, de l'application de cette loi.

**L'affût :** *Qu'attendez-vous de la décentralisation des enseignements artistiques ?*

**Eric Sprogis :** Même si, dans l'ensemble de la loi de décentralisation, les enseignements artistiques n'occupent que deux modestes pages, c'est quelque chose dont nous ressentons fortement le besoin. La grande proximité avec les collectivités territoriales qui avaient la charge de ces enseignements avait permis une bonne insertion dans la réalité locale et dans les politiques culturelles des territoires. Mais, après les premières lois de décentralisation, il fallait redéfinir les missions et les compétences en fonction des niveaux territoriaux : Etat, régions, départements, communes. C'était devenu une nécessité. Et l'obligation pour les régions et les départements de définir des schémas de développement cohérents, l'intégration des enseignements artistiques professionnels dans le cadre des politiques régionales de formation professionnelle comme la création d'un diplôme national sont des points très positifs. Cependant, nous constatons que la loi, dans l'attente de l'ensemble des décrets et arrêtés d'application, fait apparaître un certain nombre de difficultés d'application qui touchent aussi bien les modalités de financement que le niveau et les débouchés du nouveau diplôme national ou le classement des établissements.

**L'affût :** *Que craignez-vous concernant les financements ?*

**Eric Sprogis :** Le problème, c'est que nous ignorons totalement comment cela va se passer. Les enseignements sont organisés en trois cycles qui devront être assurés au même titre (pour l'ensemble des formations « amateurs ») par les trois catégories d'établissements définies elles-mêmes en fonction de leur rayonnement territorial : villes, départements, régions. Les villes ont d'ores et déjà en charge les trois cycles qui correspondent à trois niveaux de pratique amateur et financent, pour les ENMDAD et les CNR, le diplôme d'études musicales, chorégraphiques ou théâtrales (DEM, DEC, DET) avec l'aide de l'Etat. Dans le cadre de leur schéma de développement, les départements devraient intervenir aussi sur l'enseignement initial. C'est la création d'un cursus professionnalisant, le CEPI (cycle d'enseignement professionnel initial) sanctionné par le DINOP (diplôme national d'orientation professionnelle), qui justifie l'intervention des régions puisqu'il sort du champ de compétence des communes. Ce qui veut dire que les villes, toujours gestionnaires de leurs établissements, ne toucheront plus les subventions de l'Etat qui seront réparties entre les départements et les régions ? Ces subventions reviendront-elles aux villes après avoir transité par les départements et les régions ? Le coût du diplôme professionnalisant, qui n'a pas encore été estimé, sera-t-il entièrement pris en charge par les régions ? La préparation à ce diplôme sera-t-elle limitée par un *numerus clausus* afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire qui lui aura été allouée ? Nous n'en savons rien.

**L'affût :** *Ce nouveau diplôme ne fait-il pas double emploi avec les diplômes d'études (musicales, chorégraphiques ou théâtrales) que vous délivrez ?*

## Un nouveau classement des écoles de musique

Sur la base de l'article 101 de la loi du 13 août, L'Etat procède au classement des établissements en catégories correspondant à « leurs missions et à leur rayonnement ».

- > Les établissements de 1<sup>ère</sup> catégorie : rayonnement régional (actuel CNR)
- > Les établissements de 2<sup>ème</sup> catégorie : rayonnement départemental (actuelles ENM)
- > Les établissements de 3<sup>ème</sup> catégorie : rayonnement communal ou intercommunal (actuelles écoles agréées).

Le classement fera l'objet d'un décret qui précisera en particulier la procédures et les diverses dispositions.

## Définition des sigles

**DEM** : diplôme d'études musicales

**DET** : diplôme d'études théâtrales

**DEC** : diplôme d'études chorégraphiques

**DINOP ou DNOP** : diplôme national d'orientation professionnelle

**CEPI** : cycle d'enseignement professionnel initial

**PRDF** : plan régional de développement de la formation

**CNR** : conservatoire national de région

**ENMDT ou ENMDAD** : école nationale de musique, danse, théâtre ou arts dramatiques

## Du DEM, DEC, DET au DNOP

Par Marie Madeleine Krynen, inspectrice à la DMDTS (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles)

L'héritage et la structuration de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre ne sont pas identiques. Alors que la structuration de l'enseignement de la danse est en cours, celle du théâtre est encore en plein développement.

Des étapes ont déjà été franchies en musique. Le passage de la médaille d'or au DEM consacrait un cursus composé, autour d'une dominante, d'un ensemble de disciplines pratiques et théoriques. Mais les écarts entre les DEM sont importants tant dans le contenu des cursus que dans les modalités de leur mise en œuvre. Cela va de l'établissement qui renomme la médaille d'or en DEM, à celui qui organise un véritable cursus, voire dans certaines régions un DEM organisé au niveau régional. Le DEM est un diplôme d'établissement sans homologation précise, alors que le DNOP est un diplôme national. Il devrait se situer au niveau IV (bac).

### Recherche d'une meilleure homogénéité

Le DNOP se place, dans le cursus, après le 2<sup>ème</sup> cycle ; on y entre sur examen (ou concours suivant le nombre de places). Les épreuves finales de la dominante sont organisées de manière régionale. Des critères communs d'évaluation continue seront proposés et un programme d'épreuves, publié.

### Un changement dans la culture du diplôme

Le DNOP fait apparaître la notion « d'orientation professionnelle ». C'est un diplôme de musicien qui offre différentes options de pratique affirmées sous forme de dominante.

Alors que le DEM visait principalement les futurs interprètes ou enseignants, **le DNOP a l'ambition de viser l'orientation professionnelle de manière beaucoup plus large**. Cela se traduit par un positionnement plus précis de la formation : c'est une préparation à l'orientation professionnelle et non un enseignement supérieur. Ce cursus devrait permettre aux élèves de s'ouvrir **sur l'ensemble des métiers de la musique et de la culture**, de tester leurs capacités et leurs motivations dans des situations réelles, de bénéficier d'une information large et de conseils d'orientation.

**Eric Sprogis** : Nous souhaitons la création d'un cycle intermédiaire pour des élèves qui ne sont pas encore déterminés à s'engager dans une pratique pré-professionnelle ou à entrer dans l'enseignement supérieur (quand ils préparent le bac, par exemple). Le DINOP prend alors tout son sens. Le problème, c'est qu'il sera, par principe, d'un niveau inférieur à nos DEM puisque devant être accessible à des élèves préparant le bac. Mais, surtout, il est censé déboucher sur un enseignement supérieur qui, en dehors des CEFEDM et des CFMI, n'a jamais été défini. Le DINOP n'est pas un diplôme de fin d'études, c'est un diplôme d'orientation, mais d'orientation vers quoi ? Vers la profession de musicien ? Il n'y a rien entre ce diplôme et la profession elle-même. Il est indispensable de développer (et de définir !) un enseignement supérieur largement déconcentré, dans le cadre d'un schéma d'orientation pédagogique, en cohérence avec les autres établissements européens d'enseignement supérieur. C'était d'ailleurs pourquoi il avait été affirmé que ce DINOP ne remplaçait pas le DEM en tant que tel. Or c'est bien ce qui se dit aujourd'hui...

Nous appelons de nos vœux une réelle définition de l'enseignement supérieur, surtout en musique. L'Association européenne des conservatoires y a déjà travaillé, mais, en France, nous sommes encore très en retard sur ce point. A l'étranger, on nous dit souvent : « Il y a beaucoup de choses formidables chez vous, mais on ne comprend rien à votre organisation, surtout dans l'enseignement supérieur. » Or, on ne peut pas dire que le DINOP éclaircisse grand-chose dans la mesure où il ne débouche sur rien.

**L'affût** : Que propose l'association Conservatoires de France ?

**Eric Sprogis** : Actuellement, beaucoup de CNR et d'ENM assurent de fait un enseignement « de niveau » supérieur. Mais il n'y a ni reconnaissance, ni homologation au plan national donc, a fortiori, au plan européen. C'est en quelque sorte un enseignement supérieur « sauvage ». Nous proposons de créer dans chaque région française, un pôle d'enseignement supérieur qui pourrait couvrir le premier cycle en mobilisant les CNR, les ENM, les CESMD (centres d'études supérieures de musique et danse) ou CEFEDM, les CFMI, les départements de musicologie des universités... Nous constituerions alors un réseau de pôles régionaux susceptibles de répondre, éventuellement avec un nombre limité de spécialités, à un cahier des charges qu'il appartient à l'Etat d'élaborer. Il existe d'ores et déjà, en France, de nombreuses ressources pour construire ces pôles.

**L'affût** : Le projet de classement des établissements répond-il à vos attentes ?

**Eric Sprogis** : Nous attendions depuis longtemps un document réglementaire définissant les établissements et leurs missions. C'est un chantier entrepris il y a quinze ans qui va enfin aboutir parce que la loi de décentralisation l'exige. Actuellement, nous appliquons des schémas pédagogiques qui ne sont que des circulaires incitatives. Il était nécessaire de refonder tout cela. La définition d'une grande mission de base commune aux trois catégories d'établissements est une chose très saine. De même, l'idée de mise en réseaux des établissements pour assurer des enseignements cohérents est positive. Mais, pour les établissements qui ont des obligations supplémentaires (comme la préparation au

DINOP), l'enseignement de base sera déterminé, quantitativement et qualitativement, par le fait que, selon les disciplines, ils prépareront ou non au DINOP. Si, par exemple, un conservatoire de rayonnement communal veut mettre en place un enseignement initial d'accordéon, il pourra le faire sans ensemble, alors qu'un conservatoire de rayonnement régional ne pourra le faire qu'à condition que soit garanti, dans la région, le cursus complet jusqu'au DINOP. Ce qui veut dire que si la ville souhaite ajouter cette discipline à son conservatoire, la région devra financer le CEPI correspondant. Un conservatoire de rayonnement départemental pourra choisir de ne préparer au DINOP que pour quelques-unes des disciplines qu'il enseigne, alors qu'un conservatoire de rayonnement régional sera tenu de proposer un cycle d'enseignement professionnel initial dans chacune d'entre elles, et ne pourra pas offrir un enseignement de base dans une discipline pour laquelle il ne serait pas en mesure d'aller jusqu'à l'étage d'enseignement supérieur. En fait, nous considérons que, dans son état actuel, ce schéma présente une structure trop verticale pour se situer avec pertinence dans une véritable optique de décentralisation.

*Interview réalisée par Bernard Prouteau*

## ■ L'exemple des Deux-Sèvres

Le Département des Deux-Sèvres est, dans la région, celui qui a le plus avancé sur les schémas départementaux des enseignements artistiques. C'est pourquoi *L'affût* a demandé Jean-Louis Potiron, président de la Commission Culture du Conseil Général, de répondre à quelques questions :

### ***Dans le cadre de la loi des libertés locales, que peuvent apporter les schémas départementaux aux musiciens amateurs et aux élèves qui fréquentent les écoles de musique ?***

Le Conseil Général dispose déjà d'un *schéma de soutien à l'enseignement musical* depuis 1992. Celui-ci tient compte de la qualification des équipes pédagogiques ; du développement des écoles de musique « intercantionales », dans une logique de soutien à l'aménagement du territoire ; des relations entre les associations d'amateurs et lieux d'enseignement ; de la décentralisation des enseignements et du projet artistique et culturel de l'école.

Le Conseil Général ne souhaite pas opérer de rupture entre l'offre pédagogique et la pratique des amateurs, car peu d'élèves deviendront professionnels, alors que l'acquisition de savoirs et savoir-faire artistiques permet de former des « amateurs éclairés », qu'ils soient « pratiquants » ou qu'ils deviennent spectateurs.

### ***Quels effets voyez-vous pour le Département des Deux-Sèvres ?***

C'est la vitalité de la vie culturelle locale qui se joue dans la mise en œuvre de telles politiques. Organiser les enseignements artistiques, c'est former une génération de citoyens qui, grâce aux rencontres avec des enseignants qualifiés et passionnés, et avec des artistes, conserveront peut-être l'envie de continuer une pratique artistique ou une activité culturelle.

.../...

Le DNOP devrait pouvoir être acquis tant par le futur interprète et/ou enseignant en conservatoire que par celui qui envisage l'enseignement de la musique en collège, l'intervention à l'école élémentaire ou pré-élémentaire ou encore un métier administratif ou technique de la musique.

Ce large accès au DNOP sera rendu possible grâce au **choix par l'élève de la dominante la plus adaptée, mais aussi par une juste appréciation par les jurys des niveaux requis dans chaque dominante**. Ainsi, les répertoires proposés pour l'épreuve terminale de la dominante ainsi que l'éventail possible des notes attribuées pour l'obtention du diplôme, devront permettre ces ajustements. Dans tous les cas, les critères de base devraient bien être celui de « la bonne santé » de la pratique à un niveau « raisonnable » et du potentiel décelé.

Le DNOP n'est pas un concours sachant qu'en revanche, l'entrée dans l'enseignement supérieur professionnel des métiers de la musique, devrait être sélective. ■

L'obligation de mettre en place un schéma des enseignements artistiques est l'occasion de re-questionner une politique, même si le Conseil Général des Deux-Sèvres avait déjà entamé une réflexion destinée à mettre en œuvre un schéma départemental de développement culturel en cours de réalisation, avec les acteurs culturels des Deux-Sèvres.

### ***La mise en œuvre soulève-t-elle des problèmes ?***

La mise en œuvre suppose une *bonne connaissance des attentes et besoins* du territoire, mais également une *visibilité quant aux attentes de la loi*. A ce jour par exemple, certaines questions relatives aux diplômes préparatoires aux formations supérieures ne permettent pas de déterminer quel sera le sort réservé aux écoles nationales de musique (celle de Niort notamment).

Par ailleurs, les secteurs concernés par la loi (musique, danse, théâtre) sont localement dans des situations différentes (qu'il s'agisse de maillage territorial, de compétences professionnelles, de types de pratiques...).

### ***Comment envisagez-vous la question de la pratique en amateur ?***

Il importe de *connaître le terrain, ses contours, ses attentes et besoins*. Un premier travail mené dans le domaine du théâtre a mis en évidence la question de l'accès au répertoire. C'est à la suite de ce travail que le réseau RESEDAT (Réseau départemental pour les amateurs de théâtre) a été créé en Deux-Sèvres.

La pratique en amateur, telle qu'elle est envisagée en Deux-Sèvres, ne peut pas être déconnectée de la question de l'accompagnement des professionnels, notamment des questions relatives à leur « repérage » et à leurs compétences pédagogiques. C'est pourquoi la réflexion sur les enseignements artistiques en Deux-Sèvres intègre une réflexion plus large sur les pratiques artistiques et culturelles, objet d'une étude démarrée en 2005 et en cours de finalisation.

Globalement, c'est l'ensemble de l'intervention culturelle du Conseil Général qui est appréhendée sous l'angle de la pratique des amateurs, dans une recherche d'harmonie entre l'histoire du mouvement socio-culturel en Deux-Sèvres et l'exigence artistique qui anime les acteurs culturels. ■

scenoscope.fr

## L'agenda des formations est en ligne

Conçu sur le principe de l'agenda des spectacles, l'agenda des formations présente les formations, cours, stages, ateliers, master classes organisés en région. Il s'adresse à ceux qui recherchent une formation. C'est un outil qui permet de connaître instantanément l'offre disponible. La recherche s'effectue par type de formation, genre, date et lieu.

Vous organisez une formation, inscrivez-la vous-même gratuitement dans scenoscope.fr, c'est pour vous un moyen très efficace pour trouver votre public. Vous recherchez une formation, consultez scenoscope.fr

Contact : [webmaster@scenoscope.fr](mailto:webmaster@scenoscope.fr) ou 05 49 55 39 86 (Bruno Urion)

scenoscope.fr est un service gratuit mis en œuvre par l'Agence régionale du spectacle vivant avec le soutien de la DRAC et du Conseil Régional Poitou-Charentes.

## L'actualité du COREPS Comité régional des professions du spectacle

> La **CFDT** - Confédération française démocratique du travail (syndicat de salariés) et le **SMA** - Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de musiques actuelles (syndicat d'employeurs) ont rejoint l'espace de concertation du Poitou-Charentes lors du dernier trimestre 2005.

> Une réunion élargie pour le secteur **audiovisuel-cinéma** a été organisée le 9 novembre dernier au Fonds audiovisuel de recherche à La Rochelle. La vingtaine de participants a souhaité créer une commission de travail sur la production et la diffusion. Cette dernière débutera en janvier 2006.

> Le COREPS Poitou-Charentes s'est particulièrement intéressé à la **lutte contre le travail illégal** en 2005, en collaborant avec la DILTI (Délégation interministérielle de lutte contre le travail illégal), la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation, et avec les COLTI (Comités départementaux de lutte contre le travail illégal). A partir de février, le COREPS rencontrera chaque semestre des représentants des quatre COLTI du Poitou-Charentes pour des réunions thématiques.

> Début 2005, le ministre de la Culture a présenté un projet de loi relatif à la **participation des amateurs aux représentations du spectacle vivant**. Dans le cadre du

COREPS élargi, la DMDTS (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) envisage une intervention en Poitou-Charentes sur ce sujet, en février prochain.

> En partenariat avec l'Observatoire régional du spectacle vivant, le COREPS mène actuellement une **étude** intitulée « **Les conditions économiques et d'emploi** de la création et de sa diffusion dans le spectacle vivant et l'audiovisuel-cinéma en Poitou-Charentes (2003-2005) ». Si le volet audiovisuel-cinéma est encore en suspens, l'enquête a débuté concrètement sur le champ du spectacle vivant.

Des données quantitatives seront collectées sur les financeurs, sur les salariés et sur les structures de l'échantillon (13 de création et 12 de diffusion). Mais cette étude sera avant tout qualitative, grâce à des entretiens qui permettront d'analyser les parcours d'une centaine de salariés (artistes, techniciens ou postes administratifs) et de 25 employeurs. La sociologue Véra Bezsonoff renforce l'équipe opérationnelle jusqu'à fin avril pour mener les entretiens.

Une restitution publique est prévue pour novembre 2006.

COREPS : Héloïse Dallez 05 49 55 37 98,  
[heloise.dallez-arsv@wanadoo.fr](mailto:heloise.dallez-arsv@wanadoo.fr)



L'affût est rédigé, en partie, grâce aux informations que vous nous communiquez. Nous comptons sur vous pour alimenter ses pages, n'hésitez donc pas à nous écrire.

Pour L'affût de **avril, mai, juin 2006** merci de nous faire parvenir vos informations **avant le 5 mars**.

### L'AFFÛT

| Directeur de la publication : Jany Rouger | Rédacteur en chef : Sylvie Caqué  
| Comité de rédaction : Sylvie Caqué, Héloïse Dallez, Adrien Guillot, Anne Loussouarn, Philippe Mangin, Bernard Prouteau  
| Interview : Bernard Prouteau  
| N°ISSN 1165 - 9416 | Dépôt légal à parution  
| Maquette et mise en page : Médiagraphie Poitiers | Impression : Oudin, tirage 7 500 exemplaires

### L'AGENCE RÉGIONALE DU SPECTACLE VIVANT

est subventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Conseil Régional Poitou-Charentes  
| Président : Daniel Lhomond | 91, boulevard du Grand Cerf - 86000 Poitiers | Tél. : 05 49 55 33 19 | Fax : 05 49 55 39 89 | Mél : [arsv@wanadoo.fr](mailto:arsv@wanadoo.fr)

